

Coopération internationale en matière de formation professionnelle (CIFP)

Rapport de base stratégique

Table des matières

Condensé	3
1 Contexte	5
1.1 Introduction: situation de départ et objectifs du rapport de base stratégique	5
1.2 Caractéristiques du système de formation professionnelle suisse	6
1.3 Evolutions mondiales, européennes et nationales en tant que cadre de la coopération internationale en matière de formation professionnelle	7
2 Objectifs de la coopération internationale en matière de formation professionnelle	9
2.1 Bases stratégiques en place à l'échelle fédérale	9
2.2 Objectifs stratégiques de la Confédération en matière de CIFP	11
2.3 Opportunités et risques	14
3 Mesures, pays prioritaires et critères	15
3.1 Mesures en place et pays prioritaires pour la CIFP	15
3.1.1 Renforcer la formation professionnelle suisse dans le contexte international	15
3.1.2 Encourager le développement économique et social des pays partenaires.....	17
3.1.3 Bien positionner la Suisse sur le plan international.....	19
3.2 Cadre conceptuel commun et critères communs pour les futures mesures en matière de CIFP	20
3.2.1 Mesures bilatérales.....	20
3.2.2 Mesures multilatérales.....	22
3.2.3 Réseaux de pays partenaires avec système de formation professionnelle duale	23
4 Rôles, coordination et coopération	24
4.1 Coordination et coopération à l'échelle fédérale	24
4.2 Coordination et coopération avec des acteurs nationaux	25
4.3 Rôle de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)	28
5 Cadre juridique et financier	29
5.1 Bases juridiques et possibilités de financement des services fédéraux pour des activités de CIFP	29
5.1.1 Domaine FRI	29
5.1.2 Coopération au développement	30
5.1.3 Contribution à l'élargissement.....	30
5.1.4 Coopération internationale en matière de migration et retours.....	30
5.2 Possibilités de financement externes à la Confédération pour des activités de CIFP	31
5.3 Cadre juridique et financier: nécessité d'évaluation et d'adaptation à moyen terme	31
6 Suite des travaux et monitoring	33
7 Annexe	34
7.1 Opportunités et risques – explications détaillées	34
7.2 Liste des abréviations	36
7.3 Carte des pays prioritaires	37
7.4 Informations complémentaires	38
7.5 Membres du groupe de travail interdépartemental informel «Coopération internationale en matière de formation professionnelle CIFP»	39

Condensé

Le présent rapport de base stratégique a été élaboré par un groupe de travail interdépartemental composé des services de la Confédération qui sont concernés par le thème de la *coopération internationale en matière de formation professionnelle* (CIFP) ou qui sont eux-mêmes actifs dans ce domaine (ci-après «services de la Confédération impliqués»), à savoir le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la Direction politique (DP), la Direction du développement et de la coopération (DDC), la Direction des affaires européennes (DAE) et l'Office fédéral des migrations (ODM). La mission de ce groupe de travail consistait à préparer des propositions en vue d'étendre les activités de la Confédération dans le domaine de la CIFP, d'assurer la coordination et la cohérence au sein de la Confédération et de garantir l'uniformité de la communication vers l'extérieur.

Le thème de la formation professionnelle ne cesse de gagner en importance dans les différents domaines politiques où la Suisse mène une coopération internationale avec des pays partenaires et des institutions, que ce soit sur une base bilatérale ou multilatérale. Les évolutions économiques, sociales et politiques internationales imprègnent le cadre d'action pour la CIFP. Elles suscitent un **intérêt accru pour le système suisse de formation professionnelle duale et pour ses avantages et engendrent une demande d'expertise en la matière**. La Suisse doit non seulement répondre à cette demande de manière appropriée et cohérente, mais **également adopter elle-même une approche proactive et exploiter les opportunités offertes par l'internationalisation**, afin de développer son système de formation professionnelle, de le positionner au niveau international et d'assurer la reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle sans pour autant sacrifier la grande qualité de son système dual.

La Confédération dispose déjà de **bases stratégiques dans divers domaines politiques** définissant le cadre d'action des services fédéraux concernés en matière de CIFP. **Trois objectifs stratégiques généraux** découlent de ces bases stratégiques spécifiques (politique extérieure, politique économique extérieure, politique de la formation, politique du développement, politique étrangère en matière de migration) **en ce qui concerne la CIFP de la Confédération**:

- 1. renforcer la formation professionnelle suisse dans le contexte international;*
- 2. encourager le développement économique et social des pays partenaires;*
- 3. bien positionner la Suisse sur le plan international.*

Un **état des lieux des mesures en place** dans la CIFP montre que des activités correspondantes sont en principe envisageables dans tous les domaines politiques cités et qu'il faut s'attendre à ce que la demande de coopérations en matière de formation professionnelle de la part des pays partenaires reste croissante. Les services de la Confédération impliqués se sont mis d'accord sur un **cadre conceptuel** de base pour la **classification des futures mesures renforcées**. Ils distinguent trois groupes de mesures de CIFP: les mesures bilatérales de niveau d'intensité faible ou élevé, les mesures multilatérales et les réseaux avec des pays partenaires disposant d'un système de formation professionnelle duale.

En ce qui concerne les **mesures bilatérales** de niveau d'intensité élevé, à savoir des projets de coopération, les services de la Confédération impliqués ont défini des **critères généraux communs** auxquels les mesures prévues doivent répondre pour une réalisation efficace. Font partie de ces critères notamment la conformité avec les objectifs de la Confédération concernant la CIFP, la conformité avec la stratégie et le statut d'un pays prioritaire dans un ou plusieurs domaines politiques, l'intérêt et l'engagement officiels du pays partenaire, l'engagement des acteurs économiques du pays partenaire et un financement assuré des mesures prévues.

Les **mesures multilatérales** impliquent en premier lieu de faire partie d'organes spécialisés ou de pilotage et de participer à des programmes et actions d'organisations internationales et supranationales. L'objectif de la Suisse est de s'engager activement dans les échanges internationaux de savoirs et de défendre ses positions lors de l'élaboration de réglementations internationales. Certains acteurs ont été identifiés comme stratégiquement importants pour la Suisse dans le domaine de la CIFP (UE, OCDE, OIT, UNESCO, Banque mondiale/banques de développement). Il existe un besoin de coordination entre les services fédéraux en vue de garantir la cohérence et l'harmonie des positions de la Confédération et d'organiser les représentations de manière efficace.

Dans le contexte de la CIFP, les **relations avec des pays disposant d'un système de formation professionnelle duale** jouent un rôle particulier (l'Allemagne, l'Autriche, la Principauté du Liechtenstein et, dans une moindre mesure, le Danemark, les Pays-Bas et le Luxembourg). Ces pays partagent l'intérêt de la Suisse à renforcer et à positionner la formation professionnelle duale au niveau international. C'est pourquoi ils sont des partenaires stratégiquement importants de la Suisse dans le domaine de la CIFP, partenaires

avec lesquels la coopération doit être renforcée de manière ciblée et institutionnalisée là où cela s'avère judicieux.

Les services de la Confédération impliqués ont **convenu les principes** suivants en ce qui concerne **l'amélioration et l'intensification futures de la coordination et de la coopération au niveau des activités fédérales dans le domaine de la CIFP**: utilisation des synergies potentielles disponibles du fait d'intérêts communs, maintien fondamental de la liberté des différents services de la Confédération d'agir en conformité avec leurs directives, leurs objectifs et leurs priorités stratégiques et simplicité dans la coordination au sens de mesures de coordination simples, transparentes et économes en ressources.

La Confédération doit impliquer les acteurs suisses du domaine de la CIFP **dans la coordination nationale** selon leur rôle et leurs intérêts. En tant qu'organisation d'experts disposant d'un réseau étendu, l'**Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle** (IFFP) doit fournir à la Confédération des prestations d'expertise et de coordination. Les services de la Confédération impliqués proposent **les instruments, les dispositifs et les processus de coordination concrets** suivants: continuer d'entretenir et, si judicieux, institutionnaliser l'échange mutuel, soigner et informer activement le réseau d'acteurs et d'organisations d'experts nationaux pertinents, mettre en place un portail d'entrée commun pour le tri et le regroupement des demandes dans le domaine de la CIFP, tenir un tableau récapitulatif des activités en cours, créer des instruments d'information communs accessibles et définir des processus standardisés pour l'organisation de la réception de délégations étrangères intéressées par le système suisse de formation professionnelle.

La mise en parallèle des **bases légales et des possibilités de financement dont les services de la Confédération disposent pour les activités de CIFP** avec les objectifs stratégiques et les pays prioritaires du domaine FRI (formation, recherche, innovation) révèle un **besoin d'évaluation à moyen terme**.

Il convient en effet d'examiner la nécessité d'adapter la *loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité*, la *loi fédérale sur la formation professionnelle*, ainsi que les ordonnances correspondantes en vue du message FRI pour les années 2017 à 2020.

En outre, le thème prioritaire de la formation professionnelle doit être développé dans le message sur la coopération internationale de la Suisse 2017-2020 en raison de son importance internationale croissante et de la demande des pays partenaires.

Il conviendrait également de donner du poids à un thème prioritaire correspondant dans le cadre d'un éventuel renouvellement de la contribution à l'élargissement, car plusieurs pays bénéficiaires de cette contribution accordent davantage d'attention au thème de la formation professionnelle en raison de la détérioration de la situation du marché du travail.

1 Contexte

1.1 Introduction: situation de départ et objectifs du rapport de base stratégique

Le thème de la formation professionnelle ne cesse de gagner en importance dans les différents domaines politiques où la Suisse mène une coopération internationale avec des pays partenaires et des institutions, que ce soit sur une base bilatérale ou multilatérale. Lors de contacts internationaux dans le cadre de la politique de la formation, de la politique du développement, de la politique économique ou de la politique étrangère en général, les partenaires insistent sur la formation professionnelle comme domaine de coopération possible. Pour la Suisse, dont le système de formation professionnelle duale jouit d'une renommée mondiale, il s'agit là d'un potentiel utile à plusieurs égards, mais qui est insuffisamment exploité à l'heure actuelle.

Le 14 août 2013, le groupe de travail interdépartemental «Politique internationale FRI» a donc décidé de créer un groupe de travail interdépartemental informel chargé d'élaborer des propositions concernant l'élargissement des activités dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation professionnelle, d'assurer la coordination et la cohérence au sein de la Confédération et de garantir l'uniformité de la communication vers l'extérieur. La conduite de ce groupe de travail informel a été confiée au SEFRI et les services fédéraux suivants y ont été représentés: SEFRI, SECO, DP, DDC et DAE (ci-après «services de la Confédération impliqués»). Le présent rapport de base stratégique est le fruit de discussions intenses sur les points mentionnés, menées entre octobre 2013 et janvier 2014 par ces services dans le cadre de plusieurs réunions de travail. L'ODM a été consulté lors de cette réflexion et a apporté une contribution au niveau du contenu là où cela avait été nécessaire.

Après les remarques introductives sur la formation professionnelle suisse et une analyse des développements internationaux pertinents, le présent rapport s'articule autour des thèmes suivants:

1. A partir d'une vue d'ensemble des bases et des objectifs stratégiques des services de la Confédération impliqués, il identifie les objectifs généraux et complémentaires de la Confédération dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation professionnelle et analyse les opportunités et les risques.
2. Il définit un cadre conceptuel commun et élabore des critères communs pour les mesures à venir en s'appuyant sur une description des mesures en place et des priorités actuelles des services de la Confédération impliqués.
3. Il propose des principes, des instruments, des dispositifs et des processus pour la coordination entre les services de la Confédération et avec les partenaires nationaux.
4. Il présente les bases légales en vigueur et les possibilités de financement existantes dans le but d'identifier le besoin d'adaptation qui apparaîtra à moyen terme.

Le rapport de base stratégique se clôt en citant les prochaines étapes en vue de la poursuite de la coordination entre les services de la Confédération et du renforcement de la coopération internationale en matière de formation professionnelle de la Suisse.

Pour faciliter la compréhension, une définition du terme «coopération internationale en matière de formation professionnelle» (ci-après également «CIFP») est proposée en premier lieu:

«La coopération internationale en matière de formation professionnelle englobe toutes les activités réalisées par des services fédéraux dans leurs domaines politiques respectifs dans des contextes de coopération bilatérale ou multilatérale pour

- 1) *informer sur la formation professionnelle suisse et améliorer la reconnaissance et l'image de la formation professionnelle suisse à l'étranger;*
- 2) *participer à des programmes, initiatives et processus européens et internationaux pertinents pour la formation professionnelle suisse;*
- 3) *entretenir l'échange et la coordination avec des pays partenaires stratégiques dans le domaine de la formation professionnelle et/ou*
- 4) *transférer, dans le cadre de coopérations, l'expertise suisse spécifique dans le domaine de la formation professionnelle ou la mettre en œuvre dans des projets de coopération.*

La coopération internationale en matière de formation professionnelle couvre une large palette de mesures de nature et d'intensité différentes, susceptibles de contribuer à l'atteinte de divers objectifs stratégiques de la Suisse.

Il convient de distinguer la notion de coopération internationale en matière de formation professionnelle de celles d'exportation de formation, d'exportation de formation professionnelle ou d'exportation de systèmes de formation professionnelle, car elle ne vise pas en premier lieu la valorisation économique directe des activités et ne cherche pas non plus à transposer à l'identique l'ensemble du système suisse de formation professionnelle.»

1.2 Caractéristiques du système de formation professionnelle suisse

Le système suisse de formation professionnelle se caractérise par une combinaison spécifique de particularités qui font sa force: il est fortement axé sur le marché du travail, il attache à tous les niveaux une grande importance à la qualité et il est porté par le partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé; il fait en outre partie intégrante du système éducatif perméable et est efficace en termes de coûts¹. Ces atouts suscitent l'intérêt de pays cherchant à réformer ou à réorganiser leur propre système de formation professionnelle.

Les cinq caractéristiques peuvent être expliquées comme suit:

- **Orientation vers le marché du travail:** les qualifications acquises via le système de formation professionnelle sont basées sur les exigences professionnelles du marché du travail et sur les besoins des entreprises. Conformément aux activités effectivement réalisées par la suite par les professionnels qualifiés, les compétences opérationnelles sont majoritairement acquises dans un contexte de travail réel. La dualité de la formation pratique en entreprise et de l'enseignement théorique à l'école constitue le principe de base structurel. Les personnes en formation sont ainsi directement intégrées dans les processus de travail de l'entreprise et réalisent des tâches productives pour celle-ci. À l'issue de leur formation, elles sont immédiatement opérationnelles au sein de l'entreprise. Les avancées et évolutions technologiques touchant les profils d'activité des professions sont intégrées rapidement et en permanence par le système.
- **Qualité:** à tous les niveaux et dans tous les domaines du système, une grande importance est attachée au développement de la qualité. Il incombe à la Confédération de garantir la qualité de l'ensemble du système et à ses partenaires de garantir celle de leurs différents domaines de compétences. Un institut dédié et spécialisé (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP) est en charge de la qualification et de la formation continue des enseignants des écoles professionnelles et des responsables de formation dans les entreprises, du développement de cursus de formation et de la recherche en matière de formation professionnelle.
- **Partenariat:** organisé au niveau national, le système de formation professionnelle est porté et financé conjointement par l'Etat et par le secteur privé. Les organisations du monde du travail (Ortra) et les entreprises définissent les contenus des formations et mettent à disposition les places de formation pratique; la Confédération pilote l'échelle systémique, tandis que les cantons sont en charge de la mise en œuvre et remplissent la fonction de contrôle. L'engagement fort et durable du secteur privé pour ce système se fonde sur l'importance accordée par les entreprises à la sécurisation à long terme de leur propre relève, ce dont elles s'estiment responsables.
- **Perméabilité:** le système de formation professionnelle affiche une grande perméabilité et offre des choix de formations continues reconnues à l'issue de toute qualification professionnelle («pas de diplôme sans passerelle vers d'autres formations»). Les diplômés de la formation professionnelle initiale peuvent non seulement profiter de la vaste offre de formation professionnelle supérieure, mais aussi, grâce à la maturité professionnelle, intégrer une haute école spécialisée ou même, s'ils ont passé l'examen complémentaire «passerelle», une haute école universitaire. Il existe donc une grande flexibilité pour des parcours professionnels personnalisés. Par ailleurs, le système de formation professionnelle fait partie intégrante du système éducatif global, au développement duquel il participe au même titre que les autres voies de formation.
- **Efficacité des coûts:** pour les entreprises et les Ortra, la formation professionnelle n'est pas seulement un investissement à long terme permettant d'assurer la relève professionnelle: la valeur du travail productif accompli par les personnes en formation dépasse la plupart du temps le coût de la formation dans l'entreprise, ce qui rend la formation professionnelle économiquement intéressante

¹ Cf. à ce propos: Hoeckel, Field et Grubb (2009): «Learning for Jobs. Evaluation par l'OCDE du système de formation professionnelle. Suisse», Paris: OCDE.

pour les entreprises. A long terme, les entreprises formatrices réalisent en outre des économies sur le recrutement et la formation des nouveaux arrivants, dès lors qu'elles embauchent les personnes qu'elles ont formées. Se déroulant en partie en entreprise, la formation professionnelle duale représente également une économie de coûts pour les pouvoirs publics.

Unique en comparaison internationale, cette combinaison de caractéristiques se fonde sur la longue tradition de la formation professionnelle en Suisse ainsi que sur l'articulation spécifique du système économique suisse. L'approche consistant à mettre en place ou à réformer un système éducatif ou de formation professionnelle dans un autre pays en y transposant à l'identique celui de la Suisse n'est donc ni réaliste ni souhaitable. Il est néanmoins possible d'adapter certains éléments à d'autres contextes socioéconomiques et de les transférer dans le cadre de la coopération internationale en matière de formation professionnelle (transfert d'expertise).

1.3 Evolutions mondiales, européennes et nationales en tant que cadre de la coopération internationale en matière de formation professionnelle

Dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation professionnelle, on peut identifier des évolutions générales qui permettent de définir le cadre pour les activités de la Suisse en la matière. Il s'agit de tendances économiques, sociales et politiques ayant un impact à différents niveaux (mondial, européen, national).

Besoin de personnel qualifié pour les économies fondées sur les compétences²: dans le monde entier, les mutations technologiques, le développement de nouveaux secteurs économiques et la mondialisation favorisent le développement d'une économie fondée sur les compétences. Cette évolution entraîne une importante demande de professionnels qualifiés qui soient capables d'innover, de faire preuve d'une réflexion complexe et nuancée et de mettre en œuvre leurs qualifications dans un cadre pratique. Par conséquent, pour pouvoir rester compétitifs, de nombreux Etats multiplient leurs investissements dans la formation, la recherche et l'innovation. Un pays qui n'est pas en mesure de répondre à la demande de personnel qualifié cherchera à recruter à l'étranger, ce qui favorise la mobilité internationale des travailleurs qualifiés.

Reposant sur un fondement large, la politique de l'UE visant la réalisation du marché européen s'appuie notamment sur la création d'un espace européen de l'éducation et de la formation. Dans ce cadre, la formation professionnelle joue un rôle important: la coopération entre les Etats membres doit être développée et renforcée dans ce domaine aussi, notamment grâce à des mesures favorisant l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité ainsi que l'innovation³. Ces évolutions ont également un impact sur la formation professionnelle suisse.

L'économie suisse, qui met l'accent sur des produits et prestations d'un haut niveau de qualité et de spécialisation, a besoin d'une main-d'œuvre disposant de qualifications et compétences professionnelles équilibrées, et ce tant en Suisse que sur les sites de production implantés dans des zones de distribution à l'étranger. Certaines entreprises suisses demandent parfois davantage de soutien de la part de la Confédération et/ou de leur organisation de branche pour mettre en place, dans ces zones de distribution, des programmes de formation professionnelle selon le modèle dual suisse afin de couvrir la demande de main-d'œuvre spécialisée sur place.

Crise économique et chômage (des jeunes): la récente crise économique et financière a conduit dans le monde entier, et notamment dans certains pays d'Europe, à un taux très élevé de jeunes au chômage. Cette problématique touche en particulier les pays dont les systèmes de formation professionnelle ont une orientation essentiellement scolaire et/ou dont les systèmes éducatifs comprennent une forte dimension académique. Ces pays sont de plus en plus sous pression pour réformer leurs systèmes de formation. La formation professionnelle duale peut ici jouer un rôle positif, car les compétences transmises sont axées sur les besoins du marché du travail.

Dans ce contexte, l'attention se focalise de plus en plus sur la formation professionnelle, qui peut contribuer, à travers l'intégration de jeunes moins performants, mais aussi comme option axée sur le marché du travail pour les plus performants, à améliorer à long terme l'emploi des jeunes. A lui seul, un système de formation

² La présente stratégie préfère le terme d'«économie fondée sur les compétences» à celui d'«économie fondée sur le savoir», plus répandu. Ce choix est dû au fait que ce dernier terme est trop axé sur le savoir théorique dans un contexte de formation professionnelle, et pas suffisamment sur les savoir-faire pratiques. En revanche, «fondé sur les compétences» renvoie à l'association essentielle de savoir théorique, de savoir-faire pratiques et de compétences personnelles transversales.

³ Commission européenne, site internet (2013): «Cadre stratégique éducation et formation», http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/framework_fr.htm, consulté le 16 décembre 2013.

professionnelle efficace ne garantit cependant pas une solution à tous les problèmes posés par le marché du travail. Pour être efficace et durable, la lutte contre le niveau élevé de chômage des jeunes exige aussi des actions dans d'autres domaines politiques.

Evolutions démographiques et migration du travail: les jeunes forment une partie importante de la population dans les pays émergents et en développement. Souvent confrontés à un manque de possibilités de travail et de développement dans leur propre pays, ils sont nombreux à envisager l'émigration⁴. Dans ces pays, le besoin existe de mieux qualifier la main-d'œuvre pour améliorer la situation des individus face à l'emploi et pour favoriser le développement économique et social. Les pays industriels aux populations vieillissantes sont, quant à eux, confrontés à un manque de main-d'œuvre spécialisée, en partie compensé par la migration du travail. Dans ces pays, le besoin se fait sentir d'optimiser l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre spécialisée des cohortes plus jeunes du pays.

En Europe, un groupe de pays (nouveaux Etats membres de l'UE, pays méridionaux) est doublement concerné: la pénurie de main-d'œuvre liée au vieillissement de la population est encore accentuée par l'émigration de professionnels qualifiés vers les pays offrant la possibilité d'une meilleure rémunération. Dans ces pays, la formation professionnelle gagne en importance comme approche possible pour résoudre ces problèmes, ce qui se manifeste, dans la coopération avec la Suisse, tant au niveau de la contribution suisse à l'élargissement destinée aux nouveaux pays de l'UE et de son éventuelle prolongation que dans le cadre de la coopération au développement.

Internationalisation et harmonisation de la formation, pression en faveur de l'académisation: l'économie de plus en plus fondée sur les compétences et la mobilité accrue des élèves, apprentis, étudiants et universitaires ainsi que des employés et des employeurs se traduisent entre autres par l'internationalisation irréversible de la formation. Profitant de cette tendance, les pays anglophones, francophones et hispanophones fournissent des prestations de formation à l'étranger ou destinés aux étrangers séjournant dans leur pays pour augmenter leur chiffre d'affaires à l'export. Dans ce cadre, les notions d'exportation de formations et d'exportation de formations professionnelles sont généralement employées.

Au niveau du degré tertiaire A, le processus de Bologne a conduit à une harmonisation de la prise en compte des prestations d'études pour les diplômes universitaires. Pour la formation professionnelle, l'Union européenne exige entre autres, via le processus de Copenhague, que les diplômes de formation professionnelle délivrés par les différents pays puissent être comparables.

Nombre de ces tendances internationales portent la marque du système éducatif anglo-saxon, qui accorde plus de poids et de valeur à la formation académique et générale qu'à la formation pratique, proche du marché du travail. La formation professionnelle est ainsi sous-estimée, ce qui se répercute négativement sur son image au sein de la société. Les systèmes de formation professionnelle connaissent de ce fait une pression grandissante, notamment au degré tertiaire, et risquent d'être académisés pour des raisons de prestige social. S'y ajoutent des difficultés concernant la reconnaissance internationale de ses diplômes. La formation professionnelle suisse, qui comprend une formation professionnelle supérieure stratégiquement importante et fortement développée, est particulièrement vulnérable face à ces risques.

Les évolutions mondiales, européennes et nationales susmentionnées, et notamment le besoin de main-d'œuvre spécialisée des entreprises, suscitent un intérêt accru pour le système suisse de formation professionnelle duale et, parfois, une demande croissante d'excellence suisse dans le domaine de la formation professionnelle. Au niveau international, la Suisse est toujours davantage sollicitée par des demandes d'informations et d'expertise en la matière, des demandes auxquelles elle doit répondre de manière appropriée et cohérente.

Elle doit adopter une approche proactive et exploiter les opportunités offertes par l'internationalisation, afin de développer son système de formation professionnelle, de le positionner au niveau international et d'assurer la reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle sans pour autant sacrifier la grande qualité de son système dual.

⁴ Cf. à ce propos: Nations Unies (2013): «World Population Ageing 2013» et «International Migration Report 2013», New York: Nations Unies.

2 Objectifs de la coopération internationale en matière de formation professionnelle

2.1 Bases stratégiques en place à l'échelle fédérale

La Confédération dispose déjà de différentes bases stratégiques dans divers domaines politiques définissant les paramètres pour les activités des services fédéraux concernés en matière de CIPP.

La **Stratégie de politique étrangère 2012-2015** (approuvée par le Conseil fédéral le 2 mars 2012) définit quatre axes stratégiques: 1. *l'entretien et le développement des relations avec les Etats voisins*, 2. *l'aménagement et l'approfondissement des rapports avec l'Union européenne*, 3. *la poursuite et l'adaptation de l'engagement en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions limitrophes et dans le reste du monde* et 4. *le renforcement et la diversification de nos partenariats stratégiques, l'engagement pour une amélioration de la gouvernance globale avec un accent là où la Suisse dispose de compétences particulières et la promotion systématique de la Genève internationale*⁵.

Sur la base de cette stratégie, la **Stratégie de communication internationale 2012-2015** de Présence Suisse fixe pour objectifs entre autres de *mettre l'accent de la communication sur les atouts de la Suisse* et de *renforcer la cohérence de la communication internationale à l'échelon fédéral*. Le domaine *Formation, recherche et innovation*, et notamment la formation professionnelle duale, figure parmi les sujets considérés comme des chances pour la communication internationale.

Le rapport du 12 janvier 2004 sur la politique économique extérieure 2004 décrit **l'orientation stratégique de la politique économique extérieure de la Suisse**. Pour atteindre l'objectif général consistant à améliorer la prospérité du pays, la politique économique extérieure englobe trois dimensions stratégiques: 1. *accès aux marchés étrangers et réglementation internationale*, 2. *politique du marché intérieur suisse*, 3. *contribution au développement économique des pays partenaires*⁶. Chacune de ces trois dimensions comprend des objectifs. La troisième dimension fait référence à la coopération économique au développement du SECO, domaine qui a depuis fait l'objet d'un message conjoint du SECO et de la DDC (cf. paragraphes ci-après).

La **Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation** (approuvée par le Conseil fédéral le 30 juin 2010) définit, pour l'ensemble du domaine FRI, les priorités et objectifs généraux et les pays prioritaires pour la coopération internationale. A partir de la vision⁷, cette stratégie définit trois priorités accompagnées d'objectifs pour la coopération internationale en matière de FRI: 1. *renforcement et extension du maillage international*, 2. *soutien à l'exportation de formations et à l'importation de talents pour renforcer le site de la Suisse*, 3. *promotion de la reconnaissance internationale*. Des objectifs spécifiques sont définis pour le domaine de la formation professionnelle (cf. chap. 2.2). Le **message du 22 février 2012 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016** définit, pour la période concernée, les objectifs suivants de la Confédération, en rapport avec l'international et la formation professionnelle: 1. *positionner la formation professionnelle sur les plans national et international*, 2. *garantir un système de formation ouvert au monde en encourageant la mobilité internationale*⁸. Dans la motivation des demandes de crédits, le message renvoie à la Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation.

Le **message du 15 février 2012 concernant la coopération internationale 2013-2016**, élaboré conjointement par le SECO et la DDC, résume les tâches de l'aide humanitaire, de la coopération au développement, des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement ainsi que de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est. Il définit le développement durable mondial en vue de réduire la pauvreté et les risques globaux comme objectif général de la coopération internationale, qui doit être atteint par le biais de cinq objectifs stratégiques d'importance égale: 1. *prévenir et gérer crises, conflits et catastrophes*, 2. *assurer au plus grand nombre un juste accès aux*

⁵ *Stratégie de politique étrangère 2012-2015. Rapport sur les axes stratégiques de la politique étrangère pour la législature*, 2 mars 2012, p. 8-20.

⁶ *Rapport sur la politique économique extérieure 2004 et Message concernant des accords économiques internationaux*, 12 janvier 2005, p. 13-55.

⁷ «La Suisse s'établit globalement comme un site recherché et privilégié en matière de formation, recherche et innovation. Elle fait valoir son excellence dans ces domaines pour s'intégrer dans l'espace mondial de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elle s'affirme ainsi à la pointe des pays les plus innovants du monde.» *Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation*, 30 juin 2010, p. 16.

⁸ *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016*, 22 février 2012, p. 2887.

ressources et aux prestations, 3. promouvoir une croissance économique durable, 4. soutenir une transition vers des systèmes de démocratie et de marché et 5. agir pour une mondialisation qui encourage un développement socialement responsable et qui préserve l'environnement. Le message mentionne explicitement le thème de la formation professionnelle et promet un nombre croissant d'activités qui ont entre-temps été réalisées en raison de la hausse de la demande de la part des pays partenaires.

Le **message du 15 décembre 2006 sur la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie** et le **message du 5 juin 2009 sur la contribution de la Suisse en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie au titre de la réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie** définissent des principes et des orientations stratégiques pour l'utilisation de la contribution suisse à l'élargissement. Ils précisent en outre quatre grands domaines thématiques en tant qu'orientations possibles pour la coopération avec les pays partenaires: 1. *sécurité, stabilité et appui aux réformes*, 2. *environnement et infrastructures*, 3. *promotion de l'économie privée* et 4. *développement humain et social*⁹. Sur cette base, **des accords ont été conclus** avec différents pays partenaires définissant **des axes thématiques précis**. Etant donné que les pays partenaires n'étaient encore que peu intéressés au domaine de la formation professionnelle à l'époque de la négociation de ces accords, seuls quatre projets ont vu le jour jusqu'à présent (en Slovaquie, en Roumanie, en Bulgarie et à Chypre).

Le **rapport sur la coopération en matière de migration internationale**, dont le Conseil fédéral a pris connaissance le 16 février 2011, définit trois principes en ce qui concerne la politique migratoire de la Suisse: 1. *approche globale de la migration*, 2. *esprit de partenariat entre pays d'origine, de transit et de destination* et 3. *étroite coopération interdépartementale*¹⁰. La structure de la coordination interdépartementale a été adaptée en 2011 afin d'améliorer la cohérence de la politique migratoire et la cohérence entre les différents domaines politiques concernés. Les principaux acteurs sont le Département fédéral de justice et police (ODM, FEDPOL), le Département fédéral des affaires étrangères (DP, DDC) et le SECO. Dans sa décision relative à la note de discussion **«Possibilité d'établir un lien entre la politique migratoire extérieure et d'autres domaines de la collaboration bilatérale»**, le Conseil fédéral souligne l'importance que revêt l'exploitation des synergies entre la politique migratoire et d'autres domaines de la politique extérieure (décision du 15 juin 2012). L'ODM a établi une liste de pays prioritaires dans le domaine du retour, pays pour lesquels la collaboration avec d'autres partenaires de la structure de coordination interdépartementale s'avère nécessaire pour débloquer la situation en ce qui concerne les retours¹¹. En outre, dans son avis du 7 septembre 2011 concernant le postulat Pfister (11.3699 – La formation professionnelle, objectif stratégique des partenaires migratoires), le Conseil fédéral s'est dit favorable à ce que la formation professionnelle prenne une place plus centrale dans la politique migratoire extérieure de la Suisse.

⁹ *Message du 15 décembre 2006 sur la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie*, p. 463-469.

¹⁰ *Rapport sur la coopération en matière de migration internationale*, 16 février 2011, p. 9-10.

¹¹ *Rapport du Conseil fédéral 2011-2012 sur les activités de la politique migratoire extérieure de la Suisse*, 18 juin 2013, p. 9.

2.2 Objectifs stratégiques de la Confédération en matière de CIFP

Les objectifs stratégiques généraux de la Confédération pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle résultent des objectifs définis à ce sujet dans les différents domaines politiques: politique en matière de formation, politique de développement, politique étrangère, politique migratoire et politique économique. Sur la base des différents objectifs et principes de ces domaines politiques, il est possible d'identifier, à l'échelle supérieure de la Confédération, trois objectifs stratégiques généraux de la CIFP: *1. renforcer la formation professionnelle suisse dans le contexte international, 2. encourager le développement économique et social des pays partenaires et 3. bien positionner la Suisse sur le plan international.* Ces objectifs généraux se déclinent à leur tour en objectifs particuliers.

Les objectifs stratégiques généraux sont interdépendants et cohérents les uns par rapport aux autres. Ils soutiennent et renforcent mutuellement leurs effets. Les objectifs de politique économique sont en outre transversaux et implicitement repris dans tous les objectifs généraux: ainsi, le renforcement de la formation professionnelle sur le plan international contribue à garantir à long terme le développement du système, qui est essentiel pour combler les besoins en professionnels qualifiés des entreprises; l'encouragement du développement des pays partenaires favorise leur stabilité et leur intégration globale en tant que partenaires économiques fiables; enfin, un bon positionnement international de la Suisse crée un contexte favorable aux activités d'exportation de la Suisse.

Objectif général 1: renforcer la formation professionnelle suisse dans le contexte international

Cet objectif général est défini en premier lieu par la politique en matière de formation. La stratégie internationale de la Suisse dans le domaine FRI prévoit spécifiquement pour la formation professionnelle l'amélioration de la reconnaissance du système suisse et de ses diplômes, l'augmentation de la mobilité et le renforcement du positionnement par le transfert d'expertise et la définition de standards de qualification.

La dimension de cet objectif a également une pertinence pour les autres domaines politiques. La formation professionnelle suisse en tant qu'instrument pour les objectifs de la politique de développement et de la politique étrangère est très dépendante de sa notoriété et de sa reconnaissance en tant que système d'excellence fortement axé sur le marché du travail.

Les quatre objectifs suivants concrétisent la stratégie internationale de la Suisse dans le domaine FRI pour la formation professionnelle.

Objectif 1.1: ouverture au monde de la formation professionnelle suisse et compétences internationales élargies de ses acteurs

La formation professionnelle suisse est ouverte au monde: ses acteurs sont au courant des évolutions internationales dans le domaine de la formation professionnelle et saisissent les opportunités offertes par l'internationalisation de cette dernière. La mobilité internationale permet aux Suisses en formation professionnelle, aux professionnels suisses et aux professionnels suisses de la formation professionnelle d'élargir leurs compétences interculturelles, linguistiques et professionnelles.

Objectif 1.2: expertise suisse dans le domaine de la formation professionnelle internationalement reconnue et demandée

La Suisse est internationalement reconnue comme étant porteuse d'une expertise spécialisée dans le domaine de la formation professionnelle; les pays partenaires sont demandeurs de cette expertise. Les conditions cadres et les besoins du marché du travail du pays cible sont pris en compte lors du transfert d'éléments de la formation professionnelle suisse dans le cadre de la CIFP. Cela renforce la position internationale et l'image de la formation professionnelle suisse.

Objectif 1.3: reconnaissance internationale des diplômes de la formation professionnelle suisse

La transparence, la clarté et la comparabilité des diplômes de la formation professionnelle suisse sont améliorées sur le plan international, ce qui améliore également les débouchés des personnes titulaires de tels diplômes sur le marché du travail international.

Objectif 1.4: assurance de la qualité de la formation professionnelle suisse sur le plan international

La haute qualité des diplômes de la formation professionnelle suisse et de certains éléments de ce système de formation transférés dans le cadre de mesures CIFP est assurée sur le plan international, ce qui permet de protéger la réputation de la formation professionnelle suisse comme système d'excellence.

Objectif général 2: encourager le développement économique et social des pays partenaires à l'aide de la formation professionnelle

Le deuxième objectif général repose avant tout sur les objectifs en matière de politique de développement, de politique économique étrangère et de politique migratoire. La formation professionnelle est un pilier traditionnel de la coopération suisse au développement utilisé dans des projets comme instrument de lutte contre la pauvreté. L'implication du secteur privé local concerné dans des projets concrets revêt une importance particulière.

La contribution suisse à l'élargissement accordée aux nouveaux Etats membres de l'UE vise à réduire les disparités économiques et sociales. L'introduction et le renforcement de la formation professionnelle peut contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Dans un contexte de hausse, parfois élevée, du chômage des jeunes dans de nombreux pays et notamment dans certains pays de l'UE, la formation professionnelle est également mise en avant comme une solution possible.

La lutte contre la pauvreté, la réduction des disparités économiques et sociales et la lutte contre le chômage des jeunes sont des éléments susceptibles de contribuer au développement économique et à la stabilité sociale des pays partenaires, ce qui représente un intérêt pour la Suisse du point de vue de la politique économique: en tant qu'économie d'export ouvert, l'économie suisse dépend en effet de partenaires performants et dynamiques.

Objectif 2.1: développement durable à l'échelle individuelle

Les projets et les mesures dans le domaine de la formation professionnelle permettent à des individus d'acquérir de meilleures qualifications, de disposer de meilleures chances sur le marché du travail et d'augmenter leurs revenus.

Objectif 2.2: développement durable à l'échelle systémique

Les projets et les mesures dans le domaine de la formation professionnelle contribuent, par le biais de la qualification des employés et de la réforme du système, à la hausse de la productivité et donc à la croissance économique dans les pays partenaires.

Objectif général 3: bien positionner la Suisse sur le plan international

Grâce à l'intérêt considérable qu'il suscite au niveau international, le système de formation professionnelle suisse peut contribuer au succès du positionnement de notre pays en matière de politique étrangère. Ses forces éveillent l'attention de pays qui doivent faire face au défi de réformer leur propre système de formation professionnelle.

Objectif 3.1: positionnement de la Suisse en tant que partenaire fiable disposant d'un savoir-faire important en matière de formation professionnelle

La Suisse se positionne comme pays ayant une grande expertise dans le domaine de la formation professionnelle duale et propose cette expertise aux pays partenaires intéressés.

Objectif 3.2: amélioration générale du dialogue et de la collaboration grâce aux répercussions positives de la coopération internationale en matière de formation professionnelle

En proposant son expertise en matière de formation professionnelle, la Suisse se montre solidaire des pays partenaires. Elle renforce sa coopération avec les pays partenaires qui disposent également d'un système dual et qui sont actifs dans la CIFP. Elle utilise ainsi les opportunités offertes par cette dernière pour approfondir le dialogue politique et pour intensifier la coopération dans d'autres domaines politiques.

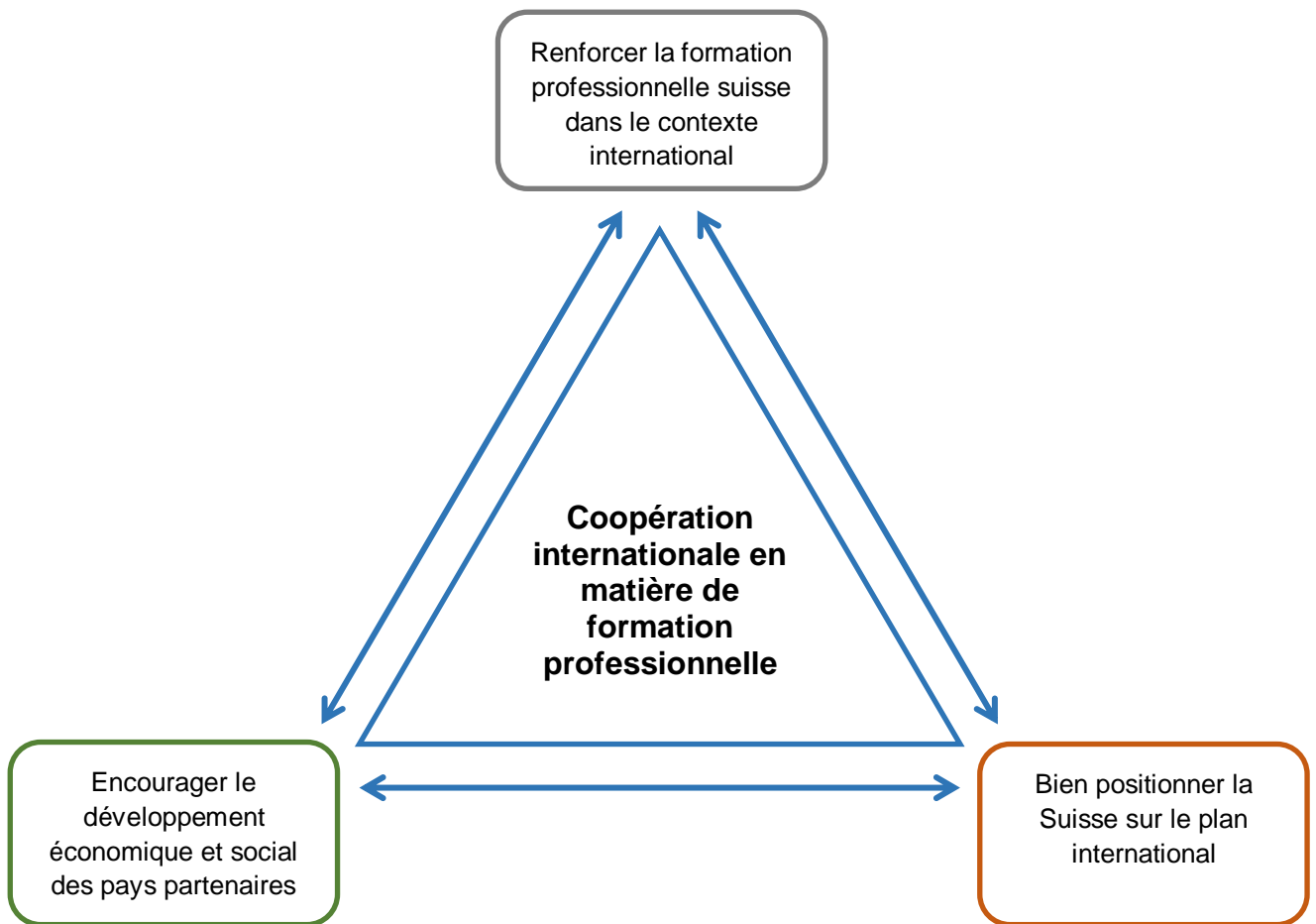


Figure 1: Objectifs stratégiques généraux de la Confédération en matière de CIFP

2.3 Opportunités et risques

Le développement et le renforcement de la coopération internationale en matière de formation professionnelle offrent clairement des opportunités à la Suisse et à son système de formation professionnelle, mais renferment également des risques non négligeables. La liste ci-après reflète l'évaluation commune des services de la Confédération impliqués (SEFRI, SECO, DP, DDC, DAE, ODM). Une explication détaillée de ces opportunités et risques est annexée au présent rapport.

Opportunités
L'actualité du sujet peut être spécifiquement mise à profit pour positionner et renforcer la formation professionnelle suisse à l'international.
La formation professionnelle peut être renforcée non seulement à l'étranger, mais aussi en Suisse. La formation professionnelle suisse, qui remporte déjà une large adhésion, s'en trouve consolidée.
La Suisse peut se positionner avec succès sur le plan de la politique étrangère et se profiler en tant que pays faisant preuve de solidarité au niveau international.
La CIFP peut ouvrir la voie au développement de la coopération avec les pays partenaires dans d'autres domaines politiques.
Le système suisse de formation professionnelle peut représenter une incitation ou une bonne pratique pour contribuer à la paix sociale dans les pays partenaires et pour obtenir un effet catalyseur sur le développement de partenariats sur place.
La Suisse peut fournir une contribution à long terme à l'emploi des jeunes dans les pays partenaires.
La création de bases pour une mobilité transnationale accrue permet de contribuer à couvrir le besoin de main-d'œuvre en Suisse et à l'étranger.
Le renforcement de la coopération avec d'autres pays disposant d'un système de formation professionnelle similaire peut d'avérer utile pour la formation professionnelle en tant que telle, pour l'établissement de relations intergouvernementales (<i>niveau bilatéral</i>) et pour la promotion de la compréhension et de l'acceptation de la formation professionnelle dans les organisations internationales (<i>niveau multilatéral</i>).

Risques
L'expertise requise pour la CIFP n'est pas disponible dans une mesure suffisante ou les capacités et la volonté de coopération des partenaires suisses peuvent être trop sollicitées.
Les partenaires étrangers affichent des attentes trop élevées par rapport à la coopération avec la Suisse, attentes auxquelles il est impossible de répondre, ou leur intérêt est de courte durée seulement.
Des mesures et des projets de la CIFP échouent ou leur pérennité n'est pas assurée parce que les conditions de base pour une réussite ne sont pas réunies.
Le transfert d'éléments du système de formation professionnelle suisse exige une adaptation à la situation et aux besoins du marché du travail du pays partenaire en question. Il s'agit d'une tâche exigeante et les risques encourus pour la réputation de la formation professionnelle suisse requièrent une réflexion.
Une situation de concurrence vis-à-vis d'autres concepts de formation professionnelle de pays également actifs dans la CIFP peut s'établir.

Sur la base de cette évaluation, les services de la Confédération impliqués arrivent à la conclusion que les opportunités offertes par la poursuite et la consolidation de la coopération internationale en matière de formation professionnelle l'emportent nettement. Les risques peuvent en outre être minimisés par des mesures prévues ou déjà en place dans le cadre du renforcement visé de la coordination et de la coopération au niveau fédéral et avec les partenaires nationaux.

3 Mesures, pays prioritaires et critères

3.1 Mesures en place et pays prioritaires pour la CIFP

3.1.1 Renforcer la formation professionnelle suisse dans le contexte international

A l'heure actuelle, les activités bilatérales du SEFRI dans le domaine de la formation professionnelle consistent principalement à informer et à recevoir des délégations officielles et des délégations spécialisées de pays partenaires s'intéressant au système de formation professionnelle suisse. Afin de répondre de manière plus efficace et plus complète à l'intérêt croissant des pays partenaires, le SEFRI collabore avec les partenaires de la formation professionnelle pour organiser, en 2014, 2015 et 2016, un Congrès international de la formation professionnelle, qui sert de plate-forme élargie à l'échange d'informations, à l'établissement de contacts et à la discussion sur le thème. Une première coopération bilatérale en matière de formation professionnelle a été lancée en Inde en 2008, sous forme de projet pilote: la Swiss VET Initiative India (SVETII) vise à positionner la formation professionnelle duale suisse à l'étranger et à améliorer la compétitivité des entreprises suisses en Inde. Les retours d'expériences de ce projet pilote seront utilisés pour concevoir et planifier d'autres activités de coopération bilatérale.

Au niveau multilatéral, les programmes et les initiatives de l'Union européenne dans le domaine de la formation professionnelle constituent actuellement le principal champ d'action du SEFRI. Celui-ci entend approfondir la coopération avec l'UE dans ce domaine. La Suisse utilise notamment les programmes d'éducation européens (à partir de 2014, «Erasmus+») pour favoriser la mobilité professionnelle et soutenir des processus politiques relatifs à la formation professionnelle. Le SEFRI encourage la mobilité internationale des personnes en formation, des professionnels et des professionnels de la formation professionnelle.

Le SEFRI participe dans la mesure du possible aux processus de coordination de l'UE dans le domaine de la coopération en matière de formation. Il examine les opportunités offertes à la formation professionnelle suisse par les instruments correspondants de l'UE. Dans ce contexte, il introduit actuellement un cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle (CNC-CH-FP). Les suppléments aux diplômes et les suppléments descriptifs des certificats visent à améliorer davantage la comparabilité internationale des diplômes suisses de la formation professionnelle.

Les autres activités de CIFP pilotées par le SEFRI sont la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux portant sur la reconnaissance mutuelle des diplômes de la formation professionnelle, la participation à des activités et à des comités d'organisations en lien avec la formation professionnelle, comme l'OCDE, et la participation de la Suisse aux concours internationaux des métiers WorldSkills et EuroSkills.

Le SEFRI a concrétisé la stratégie internationale de la Suisse en matière de formation, recherche et innovation, définie par le Conseil fédéral, pour le domaine de la formation professionnelle. Cette stratégie précise les objectifs, les mesures et les pays prioritaires concernant la future coopération internationale du SEFRI en matière de formation professionnelle. Elle met un accent particulier sur le renforcement de la coopération avec les pays partenaires disposant d'un système de formation professionnelle duale.

La stratégie concrétisée définit les pays prioritaires suivants pour la CIFP du SEFRI:

Pays partenaires stratégiques	Pays «projets» potentiels (étude de projets de coopération)	Pays «conseils» potentiels (étude relative aux conseils et aux prestations)	Pays «contact» (création et entretien de contacts)	Pays «contribution à l'élargissement»
<p>Coopération étroite: Allemagne Principauté du Liechtenstein Autriche</p> <p>Coopération ponctuelle: Danemark Luxembourg Pays-Bas</p>	Inde Lettonie Espagne Afrique du Sud	Chine France Grèce Italie Portugal Corée du Sud Etats-Unis Royaume-Uni	<p>Contacts au niveau spécialisé et à l'échelle ministérielle:</p> Australie Belgique Brésil Finlande Irlande Islande Israël Japon Canada Croatie Mexique Norvège Russie Suède Serbie Singapour Turquie <p>Contacts à l'échelle ministérielle: Autres pays</p>	Bulgarie Estonie Lituanie Lettonie Malte Pologne Roumanie Slovaquie Slovénie République tchèque Hongrie Chypre <p>Remarque Pour les pays concernés par la contribution à l'élargissement, la responsabilité des activités CIFP est en général laissée à la DDC et au SECO. Le SEFRI apporte son expertise sur demande et en cas de besoin.</p>

3.1.2 Encourager le développement économique et social des pays partenaires

3.1.2.1 Coopération au développement

La DDC mène actuellement des projets de formation professionnelle dans 25 pays. Les caractéristiques des différents projets dépendent du contexte des pays partenaires et des objectifs fixés. Les éléments clés du système de formation professionnelle duale, la proximité du monde de la pratique et la participation de l'économie privée à la définition des contenus et à la fourniture de prestations de formation constituent la base de chaque projet. Outre les résultats à l'échelle des projets, les activités de la DDC visent à modifier les systèmes de formation professionnelle concernés pour ancrer et donc pérenniser les améliorations dans les structures concernées.

En plus de ces activités bilatérales, la DDC travaille également dans le cadre de la coordination multilatérale avec d'autres donateurs et au sein d'organisations internationales. La coopération est particulièrement étroite avec les partenaires allemands (Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit). En vue d'un meilleur positionnement de l'approche duale dans la coopération au développement, un «Comité des pays donateurs Formation professionnelle duale» commun est sur le point d'être créé avec les responsables publics de la coopération au développement dans les pays voisins (Allemagne, Autriche, Liechtenstein). La DDC s'engage également dans les forums internationaux organisés au niveau multilatéral. A l'heure actuelle, la coopération la plus étroite est menée avec l'OIT et l'European Training Foundation (ETF), qui constituent également des plates-formes excellentes pour l'échange avec d'autres donateurs.

La DDC travaille sur la base de pays et régions prioritaires désignés dans le message sur le crédit-cadre. Des programmes de formation professionnelle peuvent potentiellement être mis en place dans chacun de ces pays.

Dans le cadre de la coopération économique au développement menée avec des pays partenaires, le **SECO** retient plusieurs approches pour atteindre l'objectif général de promouvoir l'emploi: amélioration des conditions cadres économiques, renforcement des institutions, encouragement du secteur privé et formation des employés. Le SECO propose un soutien ciblé en vue de développer les compétences et les connaissances de ces derniers, car les professionnels qualifiés font défaut dans de nombreux secteurs économiques de ses pays partenaires. Jusqu'à présent, il a encouragé plusieurs activités ayant le même objectif, comme des programmes de formation pour des employés de banque au Vietnam.

Toutefois, les activités menées par le SECO spécifiquement dans le domaine de la formation professionnelle sont pour l'heure à un stade pilote et se limitent à deux projets cofinancés (projet «National Professional Training Reform Support» en Colombie et projet régional «Employment for Education E4E» en Afrique du Nord et au Moyen-Orient). Il existe par ailleurs plusieurs fonds dans le cadre du SIFEM SA (Swiss Investment Fund for Emerging Markets) de la Confédération, fonds qui sont axés sur le secteur privé de la formation. Le SECO prolongera cette phase pilote dans le domaine de la formation professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du message concernant la coopération internationale 2013-2016. L'accent devra être mis sur les pays prioritaires du SECO et les mesures devront correspondre aux priorités thématiques définies dans les stratégies-pays. Sur le plan opérationnel, il conviendra de se concentrer sur les besoins du secteur privé en adaptant les offres de formation aux besoins d'une branche économique particulière.

Le tableau suivant liste les pays prioritaires de la DDC et du SECO. Les pays où des projets de formation professionnelle sont en cours sont indiqués en italique.

Pays et régions prioritaires de la DDC	Pays partenaires prioritaires du SECO
<i>Albanie</i> <i>Bangladesh</i> <i>Bénin</i> <i>Bolivie</i> <i>Bosnie-Herzégovine</i> <i>Burkina Faso</i> <i>Grands Lacs (Rwanda, Burundi)</i> <i>Haïti</i> <i>Hindu Kush</i> <i>Corne de l'Afrique</i> <i>Kosovo</i> <i>Cuba</i> <i>Mali</i> <i>Macédoine</i> <i>Mékong (Vietnam, Laos, Cambodge)</i> <i>Moldavie</i> <i>Mongolie</i> <i>Mozambique</i> <i>Myanmar</i> <i>Népal</i> <i>Niger</i> <i>Palestine</i> <i>Serbie</i> <i>Caucase du Sud (Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan)</i> <i>Afrique australe</i> <i>Tanzanie</i> <i>Tchad</i> <i>Tunisie</i> <i>Ukraine</i> <i>Amérique centrale (Nicaragua, Honduras)</i> <i>Asie centrale (Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan)</i>	<i>Egypte</i> <i>Albanie</i> <i>Azerbaïdjan</i> <i>Bosnie-Herzégovine</i> <i>Ghana</i> <i>Indonésie</i> <i>Kirghizistan</i> <i>Colombie</i> <i>Kosovo</i> <i>Macédoine</i> <i>Pérou</i> <i>Serbie</i> <i>Afrique du Sud</i> <i>Tadjikistan</i> <i>Tunisie</i> <i>Ukraine</i> <i>Vietnam</i>

3.1.2.2 Contribution à l'élargissement

Les modalités applicables aux contributions destinées aux pays de l'UE élargie sont différentes de celles qui s'appliquent aux autres pays prioritaires de la DDC et du SECO. Des accords ont été conclus avec les différents pays partenaires pour définir les axes thématiques des projets soutenus dans le cadre de la contribution à l'élargissement. Comme déjà mentionné, lorsque ces axes thématiques ont été négociés pour les coopérations en cours, les pays partenaires n'ont accordé que peu d'attention à la formation professionnelle. Pour cette raison, seuls quatre projets pouvant être attribués au domaine de la formation professionnelle sont menés aujourd'hui dans les douze pays partenaires (un en Slovaquie, un en Roumanie, un en Bulgarie et un à Chypre).

Les fonds accordés pour le cycle actuel de la contribution à l'élargissement ayant été entièrement affectés ou leur affectation ayant déjà été planifiée et effectuée pour décembre 2014, il n'y a à l'heure actuelle plus de moyens disponibles pour de nouveaux projets de formation professionnelle dans le cadre de cette contribution. La DDC et le SECO pensent que, dans le cas d'un éventuel renouvellement de la contribution d'élargissement, le thème de la formation professionnelle gagnera en importance.

Le tableau suivant indique en italique les pays où des projets de formation professionnelle sont en cours.

Pays partenaires de la contribution à l'UE élargie	
<i>Bulgarie</i> Estonie Lettonie Lituanie Malte Pologne	<i>Roumanie</i> <i>Slovaquie</i> Slovénie République tchèque Hongrie <i>Chypre</i>

3.1.2.3 Coopération internationale en matière de migration et retours

L'ODM dispose de différents instruments pour concrétiser sa politique en matière de migration et pour atteindre ses objectifs. Il s'agit entre autres du dialogue bilatéral et multilatéral, des accords de réadmission, des accords sur les facilités en matière de visas, de l'aide au retour et de programmes de protection dans les régions d'origine. Ces instruments permettent de mettre en place des coopérations plus ou moins formalisées avec des pays tiers. Dans ce contexte, les partenariats migratoires constituent la forme la plus soutenue de coopération entre la Suisse et un pays d'origine.

Les partenariats migratoires visent à établir un équilibre entre les intérêts de la Suisse et ceux du pays partenaire concerné. Ce cadre offre aujourd'hui des possibilités de migration réglementée dans certains domaines particuliers, comme les échanges ciblant la formation professionnelle ou la formation continue. Toutefois, la marge de manœuvre effective de la Suisse pour entrer en matière sur de tels besoins de pays partenaires est restreinte par le cadre juridique en vigueur (loi fédérale sur les étrangers) et dépend de la situation économique. Pour pouvoir répondre aux attentes de pays tiers en ce qui concerne l'accès au marché du travail suisse, il faut au préalable disposer de conditions cadres permettant de conclure un accord équilibré et satisfaisant pour les deux parties.

A l'heure actuelle, l'ODM a signé des accords avec plusieurs pays sur l'échange de jeunes professionnels (stagiaires)¹². Ces accords permettent aux jeunes professionnels de demander un permis de travail en Suisse pour compléter leurs compétences professionnelles et linguistiques. Ces permis de travail sont accordés pour une durée maximale de 18 mois. En outre, dans le cadre du partenariat migratoire avec le Nigeria, l'ODM soutient par exemple plusieurs projets en lien avec la formation et la formation continue.

L'ODM est d'avis que l'éventualité d'une coopération dans le domaine de la formation professionnelle doit être examinée en priorité avec des pays partenaires qui font déjà l'objet d'une coopération étroite. Cette approche garantit la mise en œuvre adéquate du projet avec la participation des acteurs économiques importants. Elle permet également d'exploiter au mieux les synergies entre les différents services de la Confédération impliqués. Les pays prioritaires de l'ODM sont donc ceux avec lesquels la Suisse entretient une forme de coopération intensive dans le domaine de la politique migratoire (accords migratoires et partenariats migratoires).

Pays avec partenariats migratoires	Pays avec accords migratoires
Serbie	Bénin
Bosnie-Herzégovine	République démocratique du Congo
Kosovo	Angola
Nigeria	Guinée
Tunisie	Cameroun

3.1.3 Bien positionner la Suisse sur le plan international

Depuis 2012, les représentations de la Suisse à l'étranger sont incitées à communiquer davantage sur les atouts du système suisse de formation professionnelle. Il leur a été demandé d'analyser les intérêts et enjeux existants à ce sujet dans les pays d'accueil concernés et, lorsque cela paraît approprié, d'organiser des événements sur la formation professionnelle suisse et de communiquer sur son potentiel. Ces activités de communication ont suscité l'intérêt de nombreux pays d'accueil pour le modèle suisse de formation professionnelle.

Les thèmes liés à la formation, à la recherche et à l'innovation font d'ailleurs clairement partie des priorités de la communication internationale de Présence Suisse. Différentes activités dans le domaine de la formation ont d'ores et déjà porté leurs fruits.

Le choix des pays prioritaires est essentiellement déterminé par la stratégie de politique étrangère 2012-2015 de la Confédération (cf. chap. 2.1). Le premier des quatre axes de cette stratégie consiste à entretenir et à développer des relations avec les Etats voisins. La formation professionnelle duale se prête à merveille à une coopération intensive avec les pays voisins germanophones, qui disposent d'un système de formation similaire. La coopération avec ces pays partenaires – aussi dans des pays tiers – permet d'exploiter des

¹² <https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/arbeit/stagiaireprogramme.html>

synergies. Le deuxième axe stratégique se concentre sur les relations avec l'UE et ses Etats membres. Au vu du taux de chômage élevé des jeunes en Europe méridionale, qui a un impact sur l'évolution de l'immigration dans le cadre de la libre circulation des personnes, il convient de promouvoir la formation professionnelle spécifiquement dans cette région, afin de donner des perspectives aux jeunes. Conformément au troisième axe stratégique, relatif à la stabilité en Europe, dans les régions limitrophes et dans le reste du monde, c'est surtout la DDC qui est active dans les Etats concernés en soutenant divers projets. Le quatrième axe, à savoir les partenariats stratégiques, est centré sur les Etats membres du G-20.

3.2 Cadre conceptuel commun et critères communs pour les futures mesures en matière de CIFP

Les services de la Confédération impliqués (SEFRI, SECO, DP, DDC, DAE, ODM) ont défini conjointement le cadre conceptuel fondamental dans lequel les futures mesures prises en matière de CIFP pourront être inscrites. En ce qui concerne les mesures bilatérales de niveau d'intensité élevé, ils ont en outre défini des critères généraux auxquels les mesures prévues doivent répondre pour une réalisation efficace. Ils distinguent trois groupes de mesures de CIFP en fonction des modalités institutionnelles: les mesures bilatérales, les mesures multilatérales et les réseaux avec des pays partenaires disposant d'un système de formation professionnelle duale.

3.2.1 Mesures bilatérales

Les mesures bilatérales prises dans la CIFP peuvent être réparties en deux catégories en fonction de leur niveau d'intensité.

3.2.1.1 Niveau d'intensité faible: contacts et premières informations

Cette catégorie comprend les mesures qui peuvent être réalisées, le cas échéant, avec relativement peu de frais et de travail et qui sont peu contraignantes à l'échelle politique. Toutefois, la charge totale liée à ces mesures peut s'avérer considérable en raison d'une demande importante. Il s'agit de contacts bilatéraux dans différents contextes et de la communication d'informations fondamentales sur la formation professionnelle suisse. Ces mesures sont en principe accessibles à tous les pays intéressés et aucun critère strict ne doit intervenir dans leur réalisation. Moins une mesure demande d'investissement, plus elle peut être orientée vers la demande – tel est le principe qui doit s'appliquer. Les mesures suivantes font notamment partie de cette catégorie:

- **Mise à disposition de moyens d'information:** publication et distribution de brochures et de présentations électroniques, sites internet, etc.
- **Réception de délégations:** la Suisse reçoit en principe des délégations officielles au niveau ministériel. En cas de délégations officielles, non ministérielles et mixtes, les services de la Confédération impliqués considèrent comme étant particulièrement important d'inclure les acteurs économiques. La réception de délégations non officielles se déroule conformément aux critères internes de chaque service fédéral.
- **Organisation de congrès et participation à ces derniers:** la participation de délégations, d'experts et de conférenciers suisses aux congrès et l'organisation de congrès spécialisés par la Suisse elle-même permettent à notre pays d'être présent sur des plates-formes d'information et d'échange avec des pays partenaires.

Le budget ordinaire des services fédéraux doit continuer à couvrir la charge financière liée à de telles mesures.

3.2.1.2 Niveau d'intensité élevé: projets de coopération

Les mesures de niveau d'intensité élevé impliquent des frais et un travail importants et sont contraignantes sur le plan politique. Elles requièrent un partenariat stable entre la Suisse et un autre pays et doivent correspondre aux objectifs stratégiques d'au moins un service de la Confédération. Elles consistent en un soutien technique, infrastructurel et/ou opérationnel qui peut prendre diverses formes. Elles ne sont par conséquent mises en œuvre que dans le cadre de la coopération avec des pays partenaires sélectionnés. En principe, il est possible de distinguer, au sein de cette catégorie, des mesures d'intensités différentes. Mais, étant donné que les mesures de niveau d'intensité moyen (p. ex. conseils) constituent, pour certains services de la Confédération impliqués, l'étape préliminaire de mesures de niveau d'intensité élevé (p. ex. projets de coopération), les mesures bilatérales sont réparties seulement dans les deux niveaux d'intensité de base «bas» et «élevé». Les mesures suivantes font notamment partie des mesures de niveau d'intensité élevé:

- **Conseil ciblé et transfert d'expertise:** envoi d'experts, organisation d'ateliers, de séminaires, de formations continues, etc. afin de transmettre des connaissances techniques dans différents domaines (p. ex. organisation de formations professionnelles, aspects pédagogiques, contenus de formation orientés vers les compétences, etc.).
- **Soutien en matière d'infrastructures:** mise à disposition d'infrastructures de formation collectives, comme des machines, des ateliers (d'apprentissage), l'équipement informatique, etc.
- **Gestion ou soutien opérationnel du projet:** par exemple mise à disposition de directions de projets, d'un controlling et d'un monitoring et évaluation de l'impact des projets.

Critères pour le lancement de nouvelles mesures de niveau d'intensité élevé

Pour pouvoir réaliser une mesure proposée à un niveau d'intensité élevé avec la participation de la Confédération, certains critères doivent être remplis. Les services de la Confédération impliqués, qui disposent de catalogues de critères spécifiques basés sur leurs propres stratégies, ont identifié des critères généraux communs.

Critères obligatoires:

- **Conformité avec les objectifs:** la mesure planifiée correspond à un ou plusieurs objectifs généraux de la CIFP à l'échelle fédérale (cf. chap. 2).
- **Conformité avec la stratégie:** la nature et la forme de la mesure prévue correspondent aux bases stratégiques d'un ou de plusieurs services fédéraux actifs dans la CIFP.
- **Pays prioritaire:** le pays partenaire de la mesure prévue est un pays prioritaire d'un ou de plusieurs services fédéraux actifs dans la CIFP.
- **Intérêt et engagement du pays partenaire:** le pays partenaire doit avoir manifesté officiellement son intérêt pour une coopération dans le domaine de la formation professionnelle et montrer l'engagement nécessaire pour la mise en œuvre d'une mesure planifiée.
- **Engagement des acteurs économiques du pays partenaire:** étant donné que l'implication et la coopération des acteurs économiques sur place sont essentielles pour la réussite à long terme des mesures prises en matière de formation professionnelle, les acteurs concernés doivent faire preuve d'un engagement suffisant avant le lancement de toute nouvelle mesure. Ces acteurs de l'économie diffèrent en fonction du niveau de développement économique du pays partenaire. Les entreprises, en tant qu'acteurs centraux, doivent être impliquées dans tous les cas.
- **Financement assuré:** le financement doit être assuré pour la mesure planifiée, en sachant qu'il est possible d'avoir plusieurs sources de financement (p. ex. crédits approuvés par la Confédération, moyens propres du pays partenaire, fonds privés, subventions d'institutions internationales, etc.).

Critères souhaitables et d'appoint:

- **Mesures existantes de la Suisse:** les nouvelles mesures en matière de CIFP sont lancées de préférence dans des pays partenaires avec lesquels la Suisse coopère déjà dans le cadre de mesures de CIFP existantes ou de mesures en rapport avec des thèmes apparentés.
- **Potentiel de coopération et de répartition du travail avec d'autres pays ayant une formation professionnelle duale:** lors du lancement de nouvelles mesures dans des pays partenaires, il convient d'examiner s'il existe un potentiel pour coopérer ou pour répartir le travail de façon

complémentaire avec d'autres pays disposant d'un système de formation professionnelle duale également actifs dans la CIFP. Si ce potentiel existe, il faut l'exploiter.

3.2.2 Mesures multilatérales

Les mesures multilatérales impliquent en premier lieu de faire partie d'organes spécialisés ou de pilotage et de participer à des programmes et actions d'organisations internationales et supranationales. L'objectif de la Suisse est de s'engager activement dans les échanges internationaux de savoirs et de défendre ses positions lors de l'élaboration des réglementations internationales. Dans le domaine de la CIFP, les acteurs suivants doivent être pris en compte¹³:

- **Union européenne (UE):** l'UE est l'un des principaux acteurs pour les développements actuels dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. L'UE et ses Etats membres estiment en effet que l'avenir économique de l'UE dépend en grande partie de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. Aussi l'UE soutient-elle ses Etats membres par la définition d'objectifs et d'instruments communs et par l'échange de pratiques recommandées pour les réformes. Son principal instrument dans le domaine de l'éducation: des programmes permettant aux jeunes de faire des études, de suivre des formations, d'effectuer des stages ou d'exercer une activité bénévole dans d'autres pays. La Suisse coopère avec l'UE dans le cadre de ces programmes d'éducation et participe dans la mesure du possible aux processus de coordination dans le domaine de la coopération en matière de formation professionnelle. De plus, il est prévu que la Suisse adhère au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle CEDEFOP et notre pays entretient également des contacts avec l'European Training Foundation (ETF)¹⁴. Ces activités ont une grande importance stratégique pour la Suisse, notamment en ce qui concerne la transparence, la comparabilité, la reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle et l'encouragement de la mobilité transnationale.
- **Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE):** les missions de l'OCDE comprennent notamment la promotion d'une croissance économique durable, l'assurance d'un taux d'emploi élevé, l'amélioration du niveau de vie et le soutien du développement économique de certains pays. Dans ce cadre, l'OCDE estime que la formation joue un rôle très important. Parmi ses activités dans ce domaine figurent le développement d'indices, la comparaison de systèmes, des études de cas de différents pays et des études sur des questions d'actualité en matière de formation. La Suisse a participé à des études comparatives sur la formation professionnelle menées dans différents pays et est représentée dans deux organes pertinents pour la formation professionnelle, le «Group of national experts on vocational education and training» (organe spécialisé) et le «Education Policy Committee EDPC» (organe de pilotage supérieur). Dans ces organes, la Suisse s'engage activement pour une meilleure compréhension, une visibilité accrue et une représentation exacte de sa formation professionnelle à l'échelle internationale. Par ailleurs, la participation à d'autres analyses et études dans ce domaine est une priorité de la Suisse.
- **Organisation internationale du travail (OIT):** dans de nombreux pays partenaires, l'OIT est un des principaux partenaires du gouvernement, des employeurs et des syndicats dans le domaine de la formation professionnelle et cette position lui assure une certaine influence sur l'organisation des systèmes de formation professionnelle correspondants. La politique actuelle de l'OIT soutient activement la mise en place et le développement de systèmes de formation professionnelle de haut niveau de qualité. La coopération avec l'OIT, que ce soit au sein des pays partenaires ou au niveau de l'organisation dans sa globalité, permet donc à la Suisse de profiter d'un effet de levier plus important pour ses priorités. Outre le cofinancement de projets, les *secondments* représentent également une bonne possibilité d'encourager activement cet échange.
- **UNESCO:** l'UNESCO agit en tant que forum de la coopération intellectuelle globale, en tant qu'institut chargé de définir des normes, en tant que centre de gestion pour la diffusion de données statistiques entre autres dans le domaine de la formation, en tant qu'organisation pour le développement de

¹³ Les organisations internationales sont mentionnées en fonction de leur importance pour la formation professionnelle.

¹⁴ En tant qu'agence de soutien, l'ETF joue un rôle décisif dans le façonnage des systèmes de formation professionnelle dans les pays voisins membres de l'UE. Elle constitue donc un partenaire central pour les projets menés dans les Balkans, en Asie centrale et dans le bassin méditerranéen et dispose de toutes les informations relatives aux systèmes de formation professionnelle concernés. A l'heure actuelle, un échange d'informations et de savoir permanent a lieu entre la DDC et l'ETF. L'ETF peut jouer le rôle de multiplicateur pour les projets suisses.

capacités personnelles et institutionnelles et, enfin, en tant que catalyseur de la coopération au développement. L'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP, en anglais «Technical Vocational Education and Training») constitue une des priorités de l'UNESCO pendant la période 2014 à 2017¹⁵. Dans ce cadre, un des objectifs principaux consiste à développer les systèmes de formation des pays qui ont fixé comme but de donner la possibilité au plus grand nombre de personnes d'avoir accès à une contribution de qualité dans le domaine de la formation tout au long de la vie. La Suisse participe intensivement à la mise en œuvre et à la promotion de ce programme en lançant et en soutenant des initiatives dans le domaine de la formation professionnelle, en encourageant le système suisse de formation professionnelle et de formation supérieure et en améliorant la visibilité de ce système¹⁶. Il convient également de mentionner la CITE (Classification internationale type de l'éducation), un système développé par l'UNESCO pour classer et caractériser les types de formations, qui revêt une importance centrale pour la perception et le positionnement de la formation professionnelle de manière globale.

- **Banque mondiale / banques de développement:** la Banque mondiale et les banques de développement régionales font partie des principaux bailleurs de fonds dans le domaine de la formation professionnelle, exerçant ainsi une influence considérable dans ce domaine au sein du pays soutenu. De par leur envergure et leur orientation stratégique, les projets des banques sont souvent déterminants pour l'organisation des systèmes de formation professionnelle. Le cofinancement de projets ou encore leur réalisation par des organisations suisses chargées de la mise en œuvre – une pratique qui a fait ses preuves dans quelques cas – permet d'exercer une influence au niveau du système. Ces mesures ont déjà été appliquées de manière ponctuelle et peuvent être développées. Dans ce contexte, il convient d'œuvrer en faveur d'une harmonisation étendue des objectifs des projets avec les priorités de la CIFP. En tant que membre régulier de ces institutions, la Suisse participe au dialogue international et influence l'orientation de la stratégie internationale dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Autres acteurs:** les autres acteurs qui mènent une activité dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle sont entre autres le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et Asia-Europe Meeting (ASEM). Les activités de la CEE-ONU représentent un intérêt pour la Suisse, car elles placent la priorité sur des pays de l'ex-Union soviétique qui sont membres du groupe du FMI dirigé par la Suisse. A intervalles réguliers, ECOSOC met un accent particulier sur les thèmes de l'éducation et de l'emploi/travail. Les activités de l'OIF comprennent notamment la promotion de la formation professionnelle duale dans les régions francophones. Enfin, ASEM joue régulièrement le rôle de plate-forme informelle d'échange entre autres sur des thèmes liés à l'éducation et à la formation professionnelle.

Etant donné que plusieurs services fédéraux sont représentés au sein des mêmes institutions et organisations, il existe un besoin de coordination, afin d'assurer que les positions de la Confédération sont harmonisées dans les différents domaines politiques et que la représentation de la Suisse est organisée de manière efficace (éviter les redondances).

3.2.3 Réseaux de pays partenaires avec système de formation professionnelle duale

Dans le contexte de la CIFP, les relations avec des pays disposant d'un système de formation professionnelle duale jouent un rôle particulier (l'Allemagne, l'Autriche, la Principauté du Liechtenstein et, dans une moindre mesure, le Danemark, les Pays-Bas et le Luxembourg). Ces pays partagent l'intérêt de la Suisse à renforcer et à positionner la formation professionnelle duale au niveau international. Sur le plan national, leurs systèmes sont confrontés à des défis comparables, par exemple dans le domaine de l'intégration des jeunes dans la formation professionnelle. Ces pays sont parfois eux-mêmes activement impliqués dans des mesures de transfert d'expertise avec des pays partenaires européens (p. ex. l'Allemagne) et mettent également un accent sur la formation professionnelle au niveau de leur coopération au développement.

¹⁵ Sur la base des recommandations du Congrès international sur l'EFTP de l'UNESCO, qui a eu lieu en 2012 à Shanghai, les activités suivantes ont été définies: transformation de la formation professionnelle de manière à exercer une influence positive sur le développement; échange d'expériences et de savoir; soutien des instruments normatifs de l'UNESCO dans le domaine de la formation professionnelle; encouragement de la coopération internationale.

¹⁶ Stratégie de la Suisse à l'UNESCO 2015+, p. 4-5.

De ce fait, ils sont des **partenaires stratégiques importants de la Suisse** dans le contexte multilatéral de la CIFP et des partenaires potentiels d'activités helvétiques visant à soutenir d'autres pays partenaires par le biais de l'expertise et de projets spécifiques à la formation professionnelle. Les caractéristiques communes des systèmes de formation professionnelle renferment en outre un potentiel d'échange de connaissances techniques, d'expériences et de bonnes pratiques.

A l'heure actuelle, la Suisse a un bon contact en particulier avec l'Allemagne, l'Autriche et la Principauté du Liechtenstein et des coopérations existent parfois dans le **domaine de la formation professionnelle au sens strict**. Dans les organes multilatéraux qui jouent un rôle important en matière de formation professionnelle (programmes d'éducation de l'UE, OCDE), la Suisse et ces pays représentent souvent des positions similaires. Un échange régulier mené au niveau technique dans des commissions multilatérales et dans le cadre bilatéral entre les services étatiques responsables de la formation professionnelle complète les contacts fréquents à l'échelle supérieure de l'Etat. Ces contacts et coopérations doivent être approfondis et, lorsque cela paraît approprié, institutionnalisés sur une base multilatérale. L'intensification de la coopération doit favoriser les échanges relatifs au développement des systèmes de formation professionnelle nationaux et renforcer l'impact des activités au niveau international ou dans d'autres pays demandeurs d'expertise en matière de formation professionnelle, et ce, grâce à l'utilisation de synergies et à la combinaison de ressources.

Dans le **domaine spécifique de la coopération au développement**, les travaux préparatoires en lien avec la création d'un «Comité des pays donateurs Formation professionnelle duale» ont bien avancé. L'échange technique relatif à l'encouragement de la formation professionnelle dans la coopération internationale doit donc être institutionnalisé aux niveaux national et international d'entente avec les ministères et les agences compétents en Allemagne, en Autriche et dans la Principauté du Liechtenstein. D'une part l'échange entre les donateurs favorise la qualité des projets, d'autre part l'action commune permet de mieux positionner les concepts de la formation professionnelle duale sur le plan international et au sein de comités multinationaux.

Les efforts visant à intensifier et à institutionnaliser la CIFP dans différents domaines politiques avec des pays disposant d'un système de formation professionnelle duale doivent être coordonnés par les services de la Confédération concernés lorsque cela apparaît judicieux. En outre, il convient d'examiner l'élargissement de cette coopération renforcée au Danemark, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

4 Rôles, coordination et coopération

Les services de la Confédération impliqués sont unanimes sur la nécessité d'une définition claire des rôles incombant aux différents acteurs dans la CIFP et sur le besoin de coordination renforcée, voire parfois de coopérations, dans ce même domaine.

4.1 Coordination et coopération à l'échelle fédérale

Les **principes** suivants doivent s'appliquer à la **coordination et à la coopération à l'échelle fédérale**:

Utilisation des synergies potentielles

Les intérêts communs des services de la Confédération, à savoir de saisir les opportunités offertes et d'éviter les risques, d'utiliser efficacement les ressources disponibles (expertise spécifique, contacts, etc.), d'éviter les redondances et de disposer d'informations transparentes, créent des synergies potentielles qu'il s'agit d'exploiter, notamment sous forme d'instruments, de dispositifs et de processus communs.

Maintien de la liberté d'action des différents services de la Confédération

Le fait de renforcer la coordination et la coopération entre les services de la Confédération impliqués doit entraver le moins possible leur liberté d'agir conformément à leurs propres directives, objectifs et priorités stratégiques.

Simplicité dans la coordination

Les instruments, dispositifs et processus de coordination doivent être aussi simples, transparents et économes en ressources que possible. Il convient d'éviter que la coordination entre les services de la Confédération engendre beaucoup de travail et de frais supplémentaires.

Les **instruments, dispositifs et processus de coordination communs** suivants sont prévus:

Echange d'informations et d'expériences

L'échange régulier d'informations et d'expériences doit être maintenu et en partie institutionnalisé sous la forme d'une rencontre périodique entre les services de la Confédération impliqués. Cette rencontre servira à définir, si nécessaire, d'autres processus de coordination au cas par cas ou de caractère général.

Gestion du réseau d'acteurs nationaux pertinents

Les acteurs nationaux pertinents dans différentes fonctions pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle de la Suisse (porteurs d'expertise, mise en relation, ancrage politique et décision politique, représentants d'intérêts, acteurs de la mise en œuvre, etc.) doivent être informés régulièrement des activités et développements actuels et avoir une plate-forme destinée à l'échange et à la coordination.

Mise en place et gestion d'un portail internet en tant que portail d'entrée destiné aux demandes

Un portail d'entrée commun, sous la forme d'un portail internet, doit être mis en place pour canaliser et regrouper les demandes nationales et internationales dans le domaine de la CIFP. Il permettra d'éviter les redondances et de transmettre les demandes de manière ciblée au(x) service(s) de la Confédération concerné(s) (fonction de tri).

Gestion d'un tableau récapitulatif des activités en cours et des demandes de partenaires

Un tableau récapitulatif des activités de la Suisse dans le domaine de la CIFP et des demandes en cours des partenaires doit être créé et mis à jour régulièrement, par exemple sous la forme d'une banque de données commune simple à gérer. Il servira de base à la coordination entre les services de la Confédération impliqués.

Création et utilisation d'instruments d'information communs

Différents instruments d'information standardisés pouvant être adaptés en cas de besoin et actualisés périodiquement (présentations standard, brochures succinctes, etc.) doivent être créés pour renseigner les partenaires étrangers sur le système suisse de formation professionnelle et sur la coopération internationale en matière de formation professionnelle.

Création et gestion d'un réseau d'organisations d'experts

Ressource importante pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle, l'expertise (combinaison d'expertise dans les domaines de la *formation professionnelle* et de la *coopération internationale*) doit être administrée et gérée par les organisations d'experts impliquées dans le domaine de la CIFP. La Confédération se limitera à construire les relations avec ces organisations, qui feront elles-mêmes appel aux experts concernés. La Confédération doit toutefois soutenir les organisations d'experts dans leurs efforts destinés à préserver et à développer cette expertise à long terme. Il convient notamment d'étudier si le développement de formations continues spécifiques destinées aux experts doit être soutenu par la Confédération.

Processus standardisés pour la réception de délégations

En raison de l'intérêt accru de partenaires étrangers pour la formation professionnelle suisse et du nombre croissant de demandes de délégations qui en découle, les services de la Confédération impliqués prévoient, afin de gagner en efficacité et en cohérence, de créer des processus standardisés pour l'organisation et la réalisation de réceptions officielles de délégations dans ce domaine thématique.

4.2 Coordination et coopération avec des acteurs nationaux

Au niveau national, de nombreux acteurs et groupes d'acteurs sont parties prenantes dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation professionnelle. La Confédération doit les impliquer dans la coordination et la coopération nationales en fonction de leurs rôles et de leurs intérêts en matière de CIFP. Du point de vue des services de la Confédération impliqués, le niveau d'intensité de la coordination et de la coopération nationales doit varier selon le groupe d'acteurs. Ainsi, c'est au sein de la Confédération, entre les services fédéraux directement impliqués dans la CIFP, que la coordination et la coopération doivent avoir le niveau d'intensité le plus élevé; puis, cette intensité doit diminuer au fur et à mesure que la

coordination et la coopération concerne d'autres services de la Confédération, des partenaires nationaux importants d'un point de vue stratégique et politique, des partenaires potentiels chargés de la mise en œuvre et, enfin, d'autres acteurs intéressés (modèle des cercles).

En principe, chaque service de la Confédération directement impliqué dans la CIFP doit continuer à assurer le niveau d'intensité nécessaire dans la coordination et la coopération avec ses partenaires nationaux respectifs. En revanche, les instruments de coordination gérés conjointement par les services de la Confédération impliqués doivent être mis à la disposition de tous les partenaires nationaux concernés. En outre, les services de la Confédération impliqués doivent organiser une rencontre annuelle destinée à tous les groupes d'acteurs intéressés et proposer ainsi une plate-forme d'information, d'échange et de coordination élargie (cf. chap. 4.1).

Quant aux représentations de la Suisse à l'étranger, il est souhaitable qu'ils continuent à recevoir les informations et les lignes directrices des services de la Confédération concernés. Ces derniers doivent toutefois se coordonner entre eux lorsque des informations et des lignes directrices spécifiques à la formation professionnelle sont communiquées.

Le schéma suivant illustre les différents niveaux d'intensité de la coordination et de la coopération avec les divers groupes d'acteurs et indique les principaux partenaires nationaux (la liste n'est pas exhaustive).

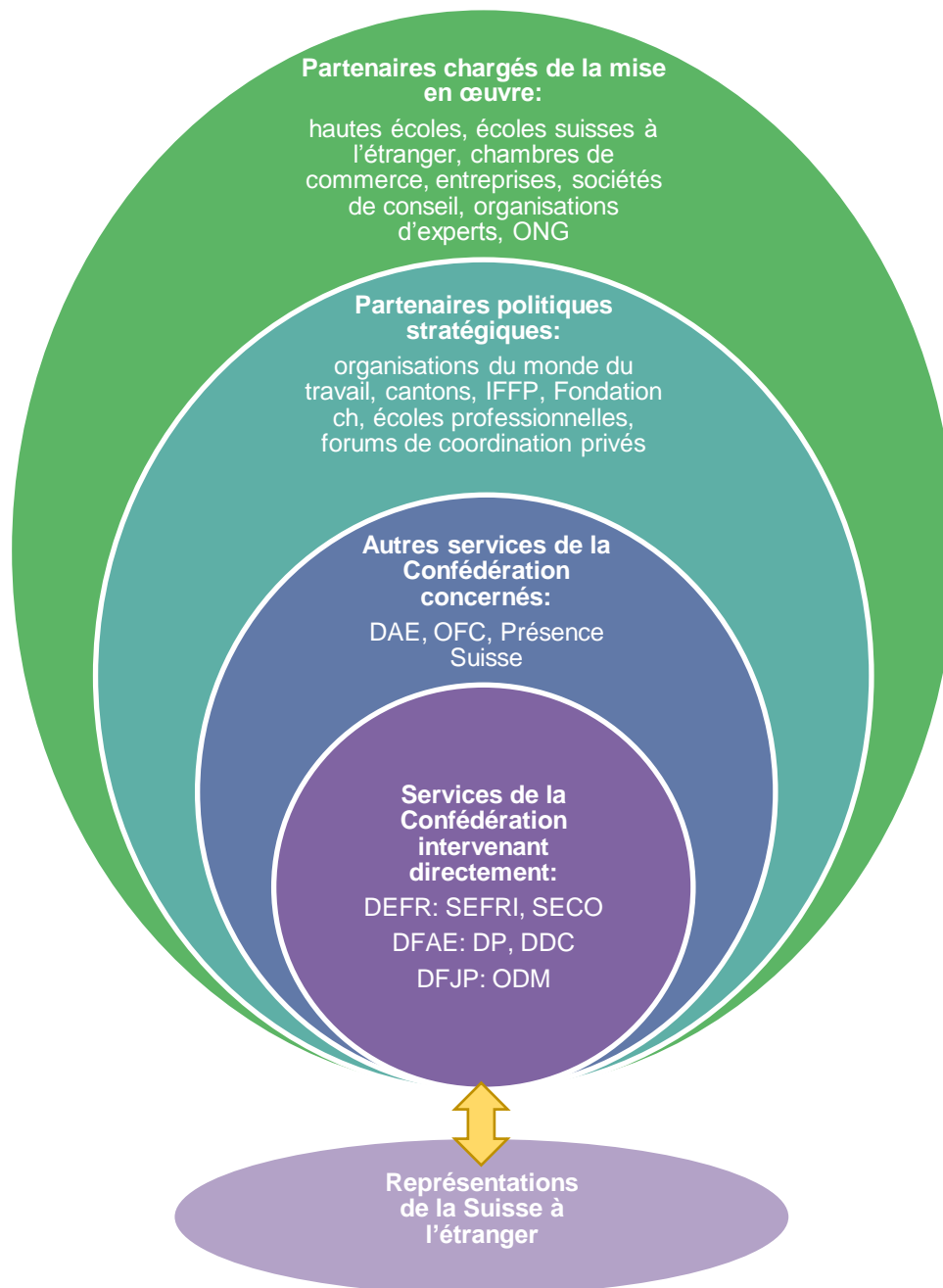


Figure 2: Niveau d'intensité de la coordination selon le groupe d'acteurs

4.3 Rôle de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)

Centre de compétences de la Confédération pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la pédagogie professionnelle, de la formation professionnelle et du développement professionnel, l'IFFP dispose d'une expertise internationalement recherchée. Il a intégré l'internationalisation de ses activités dans sa stratégie globale et élabore actuellement une stratégie internationale spécifique à cet effet. Ce processus se déroule en tenant compte des bases stratégiques de la Confédération dans ce domaine (présent rapport de base stratégique et concrétisation de la stratégie internationale FRI dans le domaine de la formation professionnelle).

L'IFFP est déjà actif, à titre de partenaire, dans divers projets et activités sur le plan international. Il apporte par exemple son expertise spécifique dans le projet SVETII (cf. chap. 3.1.1) ainsi que dans des projets de formation professionnelle menés dans le cadre de la contribution suisse à l'élargissement («Formation professionnelle duale» en Bulgarie et en Slovaquie). Par ailleurs, l'IFFP organise tous les deux ans un symposium international sur la recherche en formation professionnelle et s'occupe de la réception de délégations étrangères de responsables de la formation professionnelle.

Le rôle de l'IFFP dans le domaine de la CIFP doit être renforcé. L'IFFP doit fournir, pour le compte de la Confédération et en sa qualité d'organisation d'experts bénéficiant d'un vaste réseau national, les prestations ci-après en matière d'expertise et de coordination.

Organisation de réceptions de délégations conformément au processus standardisé

Pour décharger les services fédéraux impliqués dans le domaine de la CIFP, l'IFFP doit centraliser l'organisation des réceptions de délégations. La décision concernant la réception ou la non-réception d'une délégation spécifique doit être prise par les services fédéraux concernés conformément à leurs critères et les services fédéraux doivent également continuer d'assurer la représentation politique de la Suisse lors de ces réceptions. En revanche, l'IFFP traitera toute demande approuvée suivant un processus standardisé et l'organisation des réceptions des délégations s'appuiera sur le large réseau de l'IFFP. Il convient d'examiner si ces prestations de l'IFFP ne doivent pas être, le cas échéant, incluses dans les objectifs stratégiques 2013 à 2016 du Conseil fédéral pour le Conseil de l'IFFP (FF 2012 7419). Le surcoût éventuel engendré sera pris en charge soit par l'IFFP dans le cadre des moyens qui sont mis à sa disposition pour la période FRI 2013 à 2016, soit par les bénéficiaires de prestations dans le cadre de leurs ressources.

Offre d'expertise en matière de formation professionnelle dans une sélection de domaines

Les services fédéraux impliqués dans le domaine de la CIFP peuvent faire appel à l'IFFP, organisation d'experts, dans le cadre de mesures et projets bilatéraux. Toutefois, en raison des règles applicables aux services fédéraux concernant l'attribution de mandats d'experts dans le cadre de projets (p. ex. dans le domaine de la coopération au développement), l'IFFP ne peut être le partenaire exclusif et unique de la Confédération pour ces mesures et projets. Dans les cas où les commandes font l'objet d'un appel d'offres public, l'IFFP doit soumettre son offre conformément aux processus habituels. Il convient cependant d'intégrer l'IFFP au futur réseau d'organisations d'experts de la Confédération (cf. chap. 4.1).

Soutien aux délégations suisses dans les organes spécialisés internationaux et dans le cadre de conférences

Dès lors que son expertise spécifique est demandée, l'IFFP peut faire partie des délégations suisses officielles dans les organes spécialisés internationaux et dans le cadre de conférences en matière de formation professionnelle. Cette contribution doit toutefois toujours s'appuyer sur un mandat de la Confédération et exclut une représentation politique de la Suisse. L'IFFP est libre de participer en tant qu'organisation d'experts indépendante, et non en tant que représentant technique officiel de la Suisse, à des organes internationaux et à des conférences, s'il y est invité.

Sur mandat, fourniture d'autres prestations à destination de différents services fédéraux

En fonction des besoins et conformément aux procédures d'adjudication prévues, l'IFFP fournit d'autres prestations dans le domaine de la CIFP pour les différents services fédéraux.

Les points susmentionnés décrivent seulement les grands principes des missions que l'IFFP doit assumer pour la Confédération en matière de CIFP. Le suivi opérationnel effectué par les services de la Confédération impliqués comprendra également la précision des missions de l'IFFP et la définition des processus concrets.

5 Cadre juridique et financier

5.1 Bases juridiques et possibilités de financement des services fédéraux pour des activités de CIFP

Les bases juridiques s'appliquant aux services de la Confédération impliqués et les possibilités de financement qui sont à leur disposition en ce qui concerne les activités dans le domaine de la CIFP sont les suivantes:

5.1.1 Domaine FRI

- *Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr; RS 412.10)*
- *Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr; RS 412.101)*
- *Loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité (RS 414.51)*
- *Ordonnance relative aux subsides pour les participations suisses aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE et pour la Maison suisse à Paris (RS 414.513)*
- *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 (message FRI 2013-2016)*

Si **certaines mesures de la CIFP** (réception et envoi de délégations, organisation de conférences, renforcement de la coopération avec des Etats partenaires disposant d'un système de formation professionnelle duale) font partie des **missions régulières du SEFRI**, d'autres requièrent un ancrage juridique spécifique, en particulier les mesures prises dans le domaine du transfert d'expertise, comme les projets de coopération menés avec des pays partenaires et cofinancés par la Confédération.

La **LFPr et l'OFPr** constituent actuellement la base légale du soutien financier de **mesures isolées menées dans le domaine de la CIFP en tant que projets pilotes dans une optique de développement de la formation professionnelle** (p. ex. SVETII). Le message FRI 2013-2016 précise à ce propos que, pendant la période en cours, des projets répondant à des besoins de l'économie suisse seront lancés dans deux à trois nouveaux pays¹⁷. Les dispositions légales en vigueur n'autorisent toutefois des contributions financières que **pour des projets pilotes**. Afin de pouvoir soutenir financièrement des mesures de CIFP non seulement en tant que projets pilotes, mais en tant que prestations particulières d'intérêt public, des adaptations seraient nécessaires au niveau de l'ordonnance. Il est en principe indispensable que les éventuelles mesures et actions soient coordonnées entre les partenaires de la formation professionnelle (Confédération, cantons, organisations du monde du travail) conformément à la LFPr. A considérer également que la LFPr et l'OFPr ont une orientation clairement nationale et ne prévoient pas explicitement l'encouragement subsidiaire de mesures internationales.

La **loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité** et l'**ordonnance relative aux subsides pour les participations suisses aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE et pour la Maison suisse à Paris** constituent la base légale de la participation opérationnelle et financière de la Suisse aux programmes d'éducation de l'UE. La loi prévoit également des aides financières fédérales destinées à renforcer et à étendre la coopération internationale dans le domaine de l'éducation. Toutefois, les soutiens financiers visés doivent se conformer rigoureusement aux objectifs stratégiques de la politique FRI¹⁸. Cette référence directe à la politique FRI permet en principe d'établir un lien avec les mesures CIFP du SEFRI, mais une adaptation serait nécessaire au niveau de la loi afin de prendre en compte également la formation professionnelle.

La loi autorise également le Conseil fédéral à conclure de sa propre autorité, dans les limites des crédits autorisés, des accords internationaux sur la coopération en matière de formation professionnelle. Là aussi, elle offre des éléments de rattachement en vue du prochain message FRI pour les participations non encore finalisées à des programmes multilatéraux relevant de la CIFP ou pour les nouvelles adhésions à des organisations internationales.

¹⁷ *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016*, 22 février 2012, p. 2899.

¹⁸ *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016*, 22 février 2012, p. 2888-2990.

5.1.2 Coopération au développement

- *Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0)*
- *Ordonnance concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.01)*
- *Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (RS 974.1)*
- *Ordonnance sur la coopération renforcée avec les Etats d'Europe de l'Est (RS 974.11)*
- *Message concernant la coopération internationale 2013-2016¹⁹*

Le cadre juridique et financier des projets de formation professionnelle réalisés dans le domaine de la coopération au développement (financement et mise en œuvre) dépend du crédit-cadre concerné. Pour les crédits-cadres relatifs à l'aide aux pays du Sud et à l'aide aux pays de l'Est, le **message concernant la coopération internationale 2013-2016** commun définit les pays prioritaires et les thèmes où la DDC et le SECO sont actifs. La DDC dispose d'une certaine flexibilité quant à l'utilisation des moyens financiers au niveau des thèmes, ce qui permet de renforcer les activités dans le domaine prioritaire qu'est la formation professionnelle. Le SECO n'a pour l'heure pas de priorité thématique en matière de formation professionnelle. En revanche, les pays prioritaires sont bien définis tant pour le SECO que pour la DDC. Cela signifie concrètement que **les moyens destinés aux mesures de CIFP ne peuvent être utilisés que dans les pays qui font partie des pays prioritaires de la DDC et/ou du SECO.**

5.1.3 Contribution à l'élargissement

- *Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (RS 974.1)*
- *Ordonnance sur la coopération renforcée avec les Etats d'Europe de l'Est (RS 974.11)*
- *Message sur la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie*
- *Message sur la contribution de la Suisse en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie au titre de la réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie*

Pour les crédits-cadres relatifs à la contribution à l'élargissement, des listes de thèmes ont été définies avec les pays partenaires (UE-10 avec Roumanie et Bulgarie) au début de la période de coopération. Les **crédits en cours octroyés par les deux messages ayant été entièrement affectés ou leur affectation ayant déjà été planifiée et effectuée pour décembre 2014**, il n'y a plus de marge, pendant la période actuelle, pour des mesures supplémentaires qui pourraient s'appliquer dans le contexte de la coopération internationale en matière de formation professionnelle.

5.1.4 Coopération internationale en matière de migration et retours

- *Décision du Conseil fédéral du 29 juin 2011 sur le crédit d'engagement concernant la collaboration internationale en matière de migration et retour*
- *Rapport sur la coopération en matière de migration internationale, février 2011*

L'administration du **crédit d'engagement concernant la collaboration internationale en matière de migration et retour** pour la période 2012-2018 a été confiée à l'ODM dans le cadre de la structure de coordination interdépartementale en matière de migration. Ce crédit d'engagement sert à financer les retours et les programmes de réintégration, ainsi que les autres instruments de la politique migratoire définis dans le rapport sur la coopération en matière de migration internationale. Le budget est planifié au sein du comité pour la collaboration en matière de migration internationale (échelon des vice-directeurs) en accord avec le DFAE et le SECO. La poursuite des partenariats migratoires reste une priorité pour la Suisse au cours des années à venir. Les mesures supplémentaires dans le domaine de la formation professionnelle sont susceptibles de représenter un intérêt dans ce contexte. Une participation du SEFRI aux séances du comité pour la collaboration en matière de migration internationale est envisageable. Dans un premier temps, le SEFRI pourrait présenter ses activités en matière de CIFP. Ensuite, un échange d'informations régulier et une participation ad hoc pourraient être examinés.

¹⁹ Crédits-cadres: *coopération technique et aide financière en faveur des pays en développement, mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement et aide à la transition dans les Etats d'Europe de l'Est et la Communauté des Etats indépendants (CEI).*

5.2 Possibilités de financement externes à la Confédération pour des activités de CIFP

Outre les bases juridiques et financières de la Confédération pour les activités de CIFP, il convient de tenir compte également d'autres possibilités de financement qui existent notamment au niveau de l'UE. Celle-ci propose des instruments de financement qui peuvent être utilisés pour le lancement d'activités de CIFP avec des pays partenaires. Il s'agit d'une part d'instruments dont la Suisse peut se servir sous certaines conditions (projets en partenariat avec des Etats membres de l'UE) dans le cadre de la coopération aux programmes d'éducation de l'UE. D'autre part, il existe des instruments de financement auxquels la Suisse n'a pas accès, car elle n'est pas membre de l'UE, mais qui peuvent potentiellement être utilisés par les Etats membres eux-mêmes pour financer des mesures bilatérales avec la Suisse (p. ex. ressources UE pour la lutte contre le chômage des jeunes du Fonds social européen FSE).

Les pays partenaires ont également la possibilité d'engager des moyens propres pour des activités de CIFP menées en collaboration avec la Suisse. Le cofinancement de projets dans des pays partenaires avec d'autres pays donateurs bilatéraux ou par des fonds octroyés par des banques de développement mondiales ou régionales permet en outre une approche à plus grande échelle déployant de meilleurs résultats. Le partenariat public-privé, qui utilise des fonds d'entreprises, d'associations, de fondations, d'organisations non gouvernementales et d'autres acteurs privés, représente une autre possibilité de financement. Enfin, pour autant que la Confédération participe en tant qu'acteur à une activité de CIFP, l'engagement financier de certains cantons est également envisageable.

5.3 Cadre juridique et financier: nécessité d'évaluation et d'adaptation à moyen terme

La mise en parallèle des bases légales et des possibilités de financement dont les services de la Confédération disposent pour les activités de CIFP, expliquées au chapitre précédent, avec les objectifs stratégiques et les pays prioritaires des différents services fédéraux pointe des lacunes:

- Aujourd'hui, le SEFRI ne dispose ni des bases juridiques ni des possibilités nécessaires pour financer de manière subsidiaire des activités de CIFP de niveau d'intensité élevé menées par des tiers avec des pays partenaires jugés prioritaires, dès lors que ces activités ne peuvent être définies comme projets pilotes favorisant le développement de la formation professionnelle au sens de la LFPr. De telles activités sont limitées par les dispositions de la LFPr et de l'OFPr en ce qui concerne le montant des subventions fédérales, doivent obligatoirement bénéficier d'un soutien extérieur à la Confédération et respecter le processus habituel applicable à la promotion nationale de projets dans le domaine de la formation professionnelle. Ces règles doivent être maintenues; il convient toutefois d'examiner si l'adaptation des bases légales est nécessaire afin de pouvoir poursuivre et renforcer le soutien de ces activités de manière cohérente.
- Les ressources relevant des crédits de coopération au développement existants ne peuvent être utilisées que pour les mesures de CIFP concernant les pays partenaires prioritaires de la DDC et du SECO. Elles représentent donc en principe une possibilité de lancer de nouvelles mesures de CIFP – également avec la participation du SEFRI. Toutefois, le nombre de pays prioritaires coïncidant pour la politique en matière de formation et pour celle en matière de développement est faible.
- Les ressources du crédit actuel destiné à la contribution à l'élargissement ont toutes été affectées ou leur affectation a déjà été planifiée et effectuée avant fin 2014, et seul un petit nombre de projets en cours concernent la formation professionnelle. Toutefois, les pays partenaires de la contribution à l'élargissement correspondent en principe à une partie des pays partenaires prioritaires du point de vue de la politique de l'éducation et ont fait part de leur intérêt pour de futures activités en ce sens dans le domaine de la formation professionnelle.

Il est de ce fait nécessaire d'examiner et d'adapter à moyen terme (à l'horizon de la prochaine législature 2017-2020) à la fois les bases légales et les possibilités de financement si, à l'avenir, les activités menées

par l'ensemble des services de la Confédération impliqués dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation professionnelle doivent être élargies.

Examen approfondi de la nécessité d'adapter les bases légales dans le domaine FRI

Conformément à ce qui a été dit au chapitre 5.1.1, il convient d'examiner de manière approfondie la nécessité d'apporter des adaptations à *la loi fédérale sur la formation professionnelle*, à *la loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité* et aux ordonnances correspondantes et, le cas échéant, de préparer ces adaptations en vue du prochain message FRI 2017-2020.

Il s'agit, d'une part, de vérifier si *la loi fédérale sur la formation professionnelle* doit explicitement mentionner la coopération internationale en matière de formation professionnelle et s'il convient de compléter dans *l'ordonnance sur la formation professionnelle* la liste des aides octroyées dans ce domaine par des contributions destinées à d'autres prestations d'intérêt public. D'autre part, il convient d'étudier la nécessité d'adapter *la loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité* en ce qui concerne les aides financières subsidiaires octroyées à des tiers en vue de renforcer et d'élargir la coopération internationale en matière de formation professionnelle.

Les missions élargies assumées par l'IFFP pour la Confédération dans le cadre de la CIFP doivent également être intégrées à moyen terme dans le prochain message FRI.

Il faudrait demander les crédits correspondants dans le cadre du message FRI. Ce processus requiert le soutien politique des partenaires nationaux de la formation professionnelle et une stratégie validée pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle du SEFRI.

Définition d'un thème prioritaire «formation professionnelle» dans le message concernant la coopération internationale 2017-2020

Vu l'importance accrue du thème de la formation professionnelle au niveau international et la demande des pays partenaires, il convient d'examiner la possibilité de définir un thème prioritaire correspondant lors de la préparation du message concernant la coopération internationale pour la prochaine législature.

Définition d'un thème prioritaire «formation professionnelle» dans le cadre d'une éventuelle deuxième contribution à l'élargissement

La détérioration dramatique de la situation sur le marché du travail dans de nombreux Etats membres de l'UE a amené plusieurs pays bénéficiaires de la contribution à l'élargissement à évoquer le thème de la formation professionnelle dans la perspective d'une éventuelle deuxième contribution à l'élargissement (entre autres la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne, la Slovaquie). On peut admettre que le soutien au niveau du développement et de la réforme de systèmes de formation professionnelle pourrait devenir un des axes principaux de la coopération avec les pays bénéficiaires (UE-10, Bulgarie, Roumanie). Il convient donc d'amorcer la définition d'un thème prioritaire correspondant lors de la planification d'une éventuelle deuxième contribution à l'élargissement. A mentionner également que la base légale pour la contribution à l'élargissement, à savoir la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, expire fin mai 2017.

6 Suite des travaux et monitoring

Les services de la Confédération impliqués proposent que le groupe de travail interdépartemental «Politique internationale FRI» institue formellement un **groupe de coopération opérationnel** chargé d'assumer les tâches suivantes au sens d'un suivi du présent rapport de base stratégique et d'informer périodiquement le groupe de travail interdépartemental:

- gestion du réseau d'acteurs nationaux pertinents et d'organisations d'experts par le biais d'une information régulière et de la création de possibilités d'échange d'expériences et de coordination;
- définition, mise en place et gestion d'un point de contact/portail d'entrée commun destiné aux demandes nationales et internationales dans le domaine de la CIPP;
- mise en œuvre opérationnelle des autres instruments, dispositifs et processus de coordination proposés aux chapitres 4.1 et 4.2 en tenant compte des principes de coordination définis;
- définition du besoin d'adaptation du mandat de prestations conclue entre l'IFFP et la Confédération à l'intention du propriétaire (DEFER);
- préparation des adaptations des bases légales et financières visées au chap. 5.3 dans le cadre des messages correspondants pour la prochaine législature;
- coordination des activités de communication des services fédéraux dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation professionnelle;
- accord entre les services de la Confédération, dans le cadre de leurs compétences respectives, concernant l'utilisation des bases légales et financières fédérales existantes et le recours aux possibilités de financement externes à la Confédération;
- examen et rapport périodiques relatifs à l'état d'avancement des travaux mentionnés ci-dessus et à la coordination entre les services de la Confédération impliqués.

7 Annexe

7.1 Opportunités et risques – explications détaillées

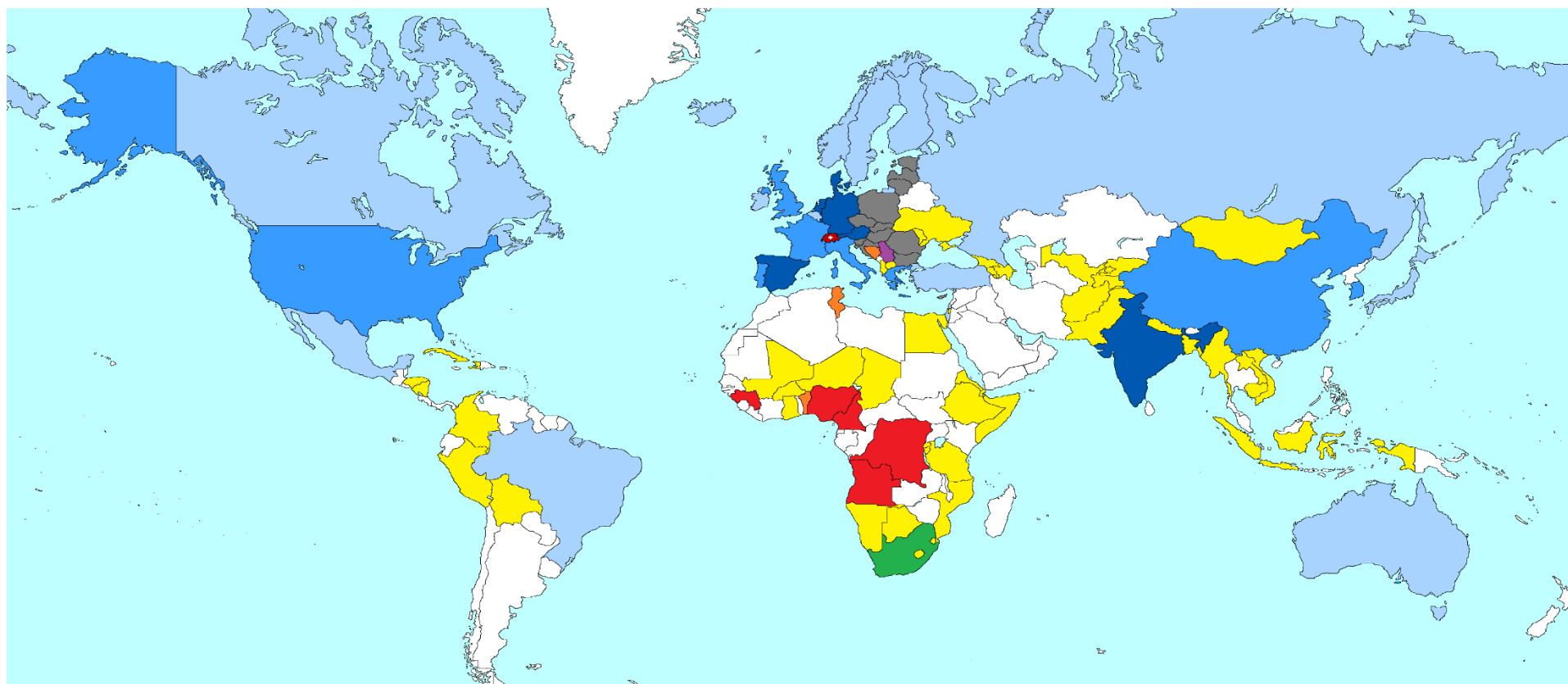
Opportunités
Sur le plan international, la formation professionnelle en général et la formation professionnelle duale en particulier occupent actuellement le centre de l'attention dans certains pays et dans certaines organisations internationales et supranationales. L' actualité du thème crée une occasion favorable («window of opportunity») permettant de positionner et de renforcer la formation professionnelle suisse au niveau international grâce à la CIFP. La formation professionnelle suisse jouit d'une bonne réputation à l'international, réputation qui peut servir de base à des activités de coopération.
En tant que facteur essentiel de l'économie suisse, la formation professionnelle bénéficie d'un large soutien au niveau de la politique intérieure. La réussite de son positionnement en dehors de la Suisse peut également contribuer au renforcement de sa position au niveau national ainsi qu'à l'amélioration de sa réputation . Il est toutefois nécessaire de formuler clairement les objectifs et les activités relatifs à la CIFP, de gagner l'appui des acteurs pertinents sur le plan de la politique intérieure et de créer ainsi un large consensus interne à partir du potentiel existant .
Au niveau international, la formation professionnelle est de plus en plus perçue comme un facteur important du développement économique et social. La coopération bilatérale et multilatérale en matière de formation professionnelle permet à la Suisse de se positionner sur le plan de la politique extérieure et d'affirmer sa solidarité internationale en particulier avec des pays qui sont confrontés à des défis relatifs à leur système de formation.
La coopération bilatérale en matière de formation professionnelle avec un pays partenaire peut ouvrir la voie au développement de la coopération dans d'autres domaines politiques . En proposant son expertise dans la formation professionnelle, domaine peu contesté et bénéficiant d'une connotation politique positive, la Suisse peut en effet contribuer à poser les fondements en vue d'intensifier et d'améliorer les relations bilatérales dans d'autres domaines.
Dans le cadre de la coopération au développement, les mesures et les projets relatifs à la formation professionnelle peuvent contribuer à la paix sociale d'un pays. D'une part le renforcement de la formation professionnelle crée des possibilités en termes de revenus et favorise la croissance économique et, d'autre part, l'introduction d'éléments de la formation professionnelle duale selon le modèle suisse peut avoir un effet catalyseur sur la coopération et sur le développement de partenariats sur la formation professionnelle à long terme entre les acteurs sur place.
L'introduction d'une formation professionnelle duale orientée vers le marché du travail dans un pays partenaire ou son renforcement par des mesures et des projets lancés dans le cadre de la coopération suisse en matière de formation professionnelle peut contribuer à long terme à l'emploi des jeunes .
La coopération internationale en matière de formation professionnelle participe à la création de bases pour le développement de la mobilité transnationale dans le domaine de la formation professionnelle et sur le marché du travail. Cela représente une contribution indirecte à la couverture du besoin en main-d'œuvre de l'économie suisse.
Etant donné que la CIFP est un champ d'activité non seulement de la Suisse, mais également d'autres pays disposant d'un système de formation professionnelle duale, il existe un potentiel pour renforcer la coopération avec ces pays. Cela permet d'exploiter des synergies en rapport avec l'utilisation des ressources et la répartition des tâches et de créer des alliances stratégiques pour rendre l'atteinte des objectifs de la Confédération plus efficace .

Risques	Mesures pour réduire les risques
<p>Dès lors qu'il s'agit de la mise en œuvre effective, la promotion de la formation professionnelle duale selon le modèle suisse dans des pays partenaires est nécessairement liée à une adaptation aux réalités et aux besoins sur place. Il est donc probable que l'adaptation du niveau d'exigence et de qualité de la formation professionnelle se fasse vers le bas en comparaison avec le système dual suisse. Tant que les modèles de formation professionnelle encouragés dans un pays partenaire sont explicitement associés au terme de «Swissness», la réputation de la formation professionnelle duale suisse en tant que système de grande qualité risque de subir un préjudice, même si sa qualité elle-même ne change pas.</p>	<p><i>Définition et mise en œuvre de standards de qualité lorsque des offres de formation professionnelle fondées sur l'expertise suisse sont explicitement et officiellement mises en lien avec la Suisse dans des pays partenaires.</i></p>
<p>La poursuite et l'intensification de la CIFP nécessite, d'une part, la disponibilité d'experts possédant des compétences spécialisées dans la formation professionnelle et dans la coopération internationale et, d'autre part, l'engagement et l'expertise des partenaires suisses de la formation professionnelle eux-mêmes. Il existe un risque qu'une telle combinaison d'expertise spécifique fasse défaut et que les partenaires de la formation professionnelle soient trop sollicités au niveau de leurs ressources et de leur disposition à coopérer à long terme, d'autant plus qu'ils doivent déjà faire face à de nombreux défis au niveau national.</p>	<p><i>Coordination au niveau de la gestion de l'expertise disponible (p. ex. pool d'organisations d'experts).</i></p> <p><i>Mesures pour développer la combinaison d'expertise spécifique (p. ex. offre de formation).</i></p> <p><i>Implication plus étroite des partenaires suisses de la formation professionnelle.</i></p>
<p>Le grand intérêt et l'engagement des partenaires étrangers en ce qui concerne la coopération en matière de formation professionnelle peut conduire, à court terme, à une forte pression sur la Suisse en raison des attentes liées aux activités correspondantes, attentes difficiles à combler. Parallèlement, l'intérêt des partenaires peut être de courte durée et fléchir à terme en raison de facteurs conjoncturels.</p>	<p><i>Etablissement précis de priorités lors du choix des pays partenaires et définition claire de critères pour les activités dans le cadre de la stratégie du service fédéral concerné (en particulier: besoin attesté et demande explicite des pays partenaires).</i></p> <p><i>Communication claire du cadre d'action de la Suisse vers l'extérieur.</i></p> <p><i>Coordination des demandes venant de l'extérieur entre les services de la Confédération.</i></p>
<p>Le succès des mesures et des projets lancés dans des pays partenaires dans le cadre de la CIFP est tributaire de nombreux facteurs. La prise en compte du contexte local, l'implication des acteurs pertinents (notamment des acteurs économiques) et la présence d'éléments fondamentaux indispensables (formation de base suffisante, ressources pour la formation, système de formation efficace, acteurs organisés, etc.) revêtent une importance particulière. Si ces facteurs ne sont pas suffisamment pris en considération, les mesures et les projets risquent d'échouer au niveau de la mise en œuvre et/ou leur durabilité peut être compromise.</p>	<p><i>Définition de critères clairs pour les activités dans le cadre de la stratégie du service de la Confédération concerné.</i></p> <p><i>Prise en compte des facteurs pertinents par les responsables des projets.</i></p>
<p>Etant donné que la CIFP est un champ d'activité non seulement de la Suisse, mais également d'autres pays, une situation de concurrence avec d'autres conceptions de la formation professionnelle risque de s'établir, conduisant à des difficultés au niveau de la coopération avec les pays partenaires.</p>	<p><i>Approfondissement de la coopération et de la coordination avec d'autres pays disposant d'un système de formation professionnelle duale dans le domaine de la CIFP (cf. opportunités).</i></p>

7.2 Liste des abréviations

Abréviation	Signification
ASEM	Asia-Europe Meeting
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CEE-ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CEI	Communauté des Etats indépendants
CIFP	Coopération internationale en matière de formation professionnelle
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CNC-CH-FP	Cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle
DAE	Direction des affaires européennes (DFAE)
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de justice et police
DP	Direction politique (DFAE)
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
ETF	European Training Foundation
fedpol	Office fédéral de la police (DFJP)
FMI	Fond monétaire international
FRI	Formation, recherche et innovation
FSE	Fonds social européen
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Office fédéral des migrations (DFJP)
OFC	Office fédéral de la culture (DFI)
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
Ortra	Organisation du monde du travail
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie (DEFR)
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (DEFR)
SIFEM SA	Swiss Investment Fund for Emerging Markets
SVETII	Swiss VET Initiative India
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

7.3 Carte des pays prioritaires



Légende:

FRI (formation professionnelle)			Coopération au développement (SECO et/ou DDC)	Coopération en matière de migration	Contribution à l'élargissement
Partenaires stratégiques & projets potentiels	Conseil & prestations potentiels	Contacts			
FRI (formation professionnelle) + coopération au développement			Coopération au développement + coopération en matière de migration	FRI (formation professionnelle) + coopération au développement + coopération en matière de migration	

7.4 Informations complémentaires

- Office fédéral des migrations: www.bfm.admin.ch
- Direction du développement et de la coopération: www.deza.admin.ch
- Département fédéral des affaires étrangères: www.eda.admin.ch
- Présence Suisse: www.eda.admin.ch/praesenzschweiz
- La contribution de la Suisse à l'UE élargie: www.erweiterungsbeitrag.admin.ch
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation: www.sbfi.admin.ch
- Secrétariat d'Etat à l'économie: www.seco.admin.ch

7.5 Membres du groupe de travail interdépartemental informel «Coopération internationale en matière de formation professionnelle CIFP»

DEFR

SEFRI

Josef Widmer, directeur suppléant (président du groupe de travail)

Laura Antonelli, cheffe de l'unité Projets internationaux de formation (division Coopération en matière de formation)

Jérôme Hügli, responsable de projet à l'unité Projets internationaux de formation (division Coopération en matière de formation)

SECO

Hugo Bruggmann, chef du secteur Contribution à l'élargissement / Cohésion (centre de prestations Coopération et développement économiques)

Catherine Cudré-Mauroux, cheffe du secteur Politique et services (centre de prestations Coopération et développement économiques)

DFAE

DP

Claude Crottaz, chef de la section Formation, science et affaires spatiales (division Politiques extérieures sectorielles)

Manuela Leimgruber, coordinatrice régionale pays voisins (division Europe, Asie centrale, Conseil de l'Europe, OSCE)

DDC

Ulrich Stürzinger, chef de la division Nouveaux Etats membres de l'UE (NEM)

Simon Junker, conseiller en politique sectorielle (division Amérique latine et Caraïbes / focal point Emplois et revenus)

DAE

Sarah Dubach, cheffe suppléante de la section Politiques sectorielles

DFJP

ODM (consulté ad hoc)

Urs von Arb, vice-directeur